



RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE 2021



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
(engagement de Carmignac en matière de responsabilité actionnariale)	
NOTRE APPROCHE DE LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE	7
À propos de Carmignac	7
Carmignac, Risk Managers	18
Notre politique en matière de conflits d'intérêts	23
Nos politiques ESG	26
INTÉGRATION	29
L'approche de Carmignac en matière d'intégration dans ses investissements..	29
Intégration des critères ESG : Faits marquants 2021	32
Recours à des fournisseurs externes de données ESG	36
ENGAGEMENT	39
L'approche de Carmignac en matière d'engagement	39
Our engagement activity in 2021	42
Engagement in practice: case studies	45
COLLABORATIONS	49
Pourquoi nous collaborons	49
Notre adhésion à des affiliations	49
Exemple de collaboration dans la pratique	52
Développer nos collaborations en 2022	52
VOTE	55
Notre engagement à exercer nos droits de vote	55
Politique et processus de vote	56
Focus sur notre activité de vote	58
Le vote en pratique : études de cas	59
ANNEXE	63



AVANT-PROPOS

Chez Carmignac, nous pensons qu'une entreprise qui ne fonctionne pas en harmonie avec son environnement et ses parties prenantes est vouée à l'échec. Nous avons toujours été non-conformistes, nous avons toujours essayé de faire la différence, parfois en empruntant des chemins de traverse et toujours en pensant à nos clients. Le fait d'être une entreprise familiale nous permet d'adopter une vision à long terme tout en adoptant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En plus de 30 ans d'existence, nous sommes parvenus à maintenir et à faire évoluer une pratique d'investissement responsable de longue date en évitant le tabac ou les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées. En outre, nous nous sommes concentrés sur les sociétés présentant un niveau minimum approprié de normes de gouvernance d'entreprise et de transparence, et ce d'autant plus que nous sommes exposés depuis longtemps aux marchés émergents. Cela est apparu nécessaire, car nous nous sommes engagés à mettre à la disposition de nos clients et investisseurs particuliers des classes d'actifs et des produits principalement réservés aux investisseurs institutionnels. Au fil du temps, notre approche active est restée constante, portée par notre objectif ultime : gérer efficacement l'épargne des investisseurs.

Notre approche de l'investissement responsable nous donne une vision approfondie du véritable potentiel d'une entreprise, ce qui nous aide à prendre de meilleures décisions d'investissement. Les considérations ESG sont intégrées à l'approche de notre équipe d'investissement dans toutes les classes d'actifs. Je vous encourage à lire le présent rapport inaugural sur la responsabilité actionnariale pour voir ce que nous avons accompli en 2021. En tenant compte des intérêts de nos investisseurs, nous avons continué à faire évoluer nos pratiques afin de rendre plus efficaces notre responsabilité et notre compréhension des risques et des opportunités ESG et d'aller plus loin dans notre gestion et notre actionnariat actifs.

Les attentes de nos investisseurs ont également évolué car ils sont de plus en plus conscients de l'impact de leurs décisions d'investissement sur la planète dans laquelle ils vivent et sur la société dont ils font partie. En parallèle, l'engagement de Carmignac en faveur de l'investissement responsable se reflète de plus en plus dans notre offre de fonds, notre objectif étant de responsabiliser nos clients finaux. En 2021, nous avons recruté des équipes dans l'ensemble de la société et avons obtenu que près de 90 % de nos actifs soient classés aux articles 8 et 9 dans le cadre du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Comme nous l'expliquons dans le présent rapport, cette démarche a été soutenue par le lancement de notre « Cadre des résultats » rigoureux pour les fonds relevant de l'article 9 sur la base des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ce cadre oblige les entreprises à réaliser au moins 50 % de leur chiffre d'affaires dans des activités qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD que nous jugeons investissables. Ces évolutions positives s'accompagnent de la reconnaissance du fait que le secteur de l'investissement n'est qu'au début d'une plus grande intégration des enjeux ESG dans les investissements. Nous continuerons à évoluer et à améliorer nos processus, de façon active et avec un juste équilibre entre humilité, créativité et travail acharné.

La gestion des risques et des opportunités ESG dans toutes les classes d'actifs est devenue une caractéristique essentielle de notre mandat principal, qui consiste à gérer efficacement l'argent de nos investisseurs sur le long terme. Nos actions ne s'arrêtent pas au niveau des décisions d'investissement. Nous sommes également un actionnaire actif des entreprises dans lesquelles nous investissons, pour le compte des portefeuilles gérés. Comme nous le décrivons dans ce rapport, nous faisons entendre notre voix en engageant le dialogue avec les entreprises et nous exerçons nos droits de vote pour les encourager à adopter les bonnes pratiques et à passer à une rentabilité plus durable, conformément aux trois thèmes ESG prioritaires de Carmignac : le changement climatique, la responsabilisation et le leadership. En 2021, nous avons pris 84 engagements auprès des entreprises et nous nous sommes opposés au moins une fois à la direction de nos sociétés en portefeuille lors de 41 % des assemblées générales des actionnaires auxquelles nous avons participé.

En définitive, nous pensons que notre objectif fiduciaire couvre à la fois les rendements financiers et la création de valeur positive pour la société et l'environnement. J'espère que la lecture de ce rapport vous sera utile.



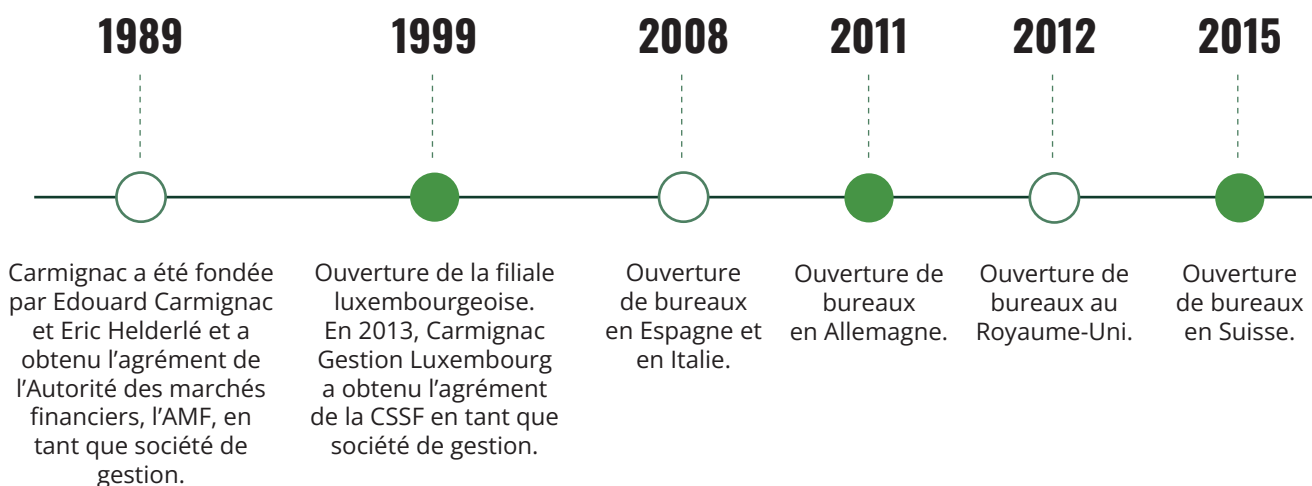
Édouard Carmignac



NOTRE APPROCHE DE LA RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE

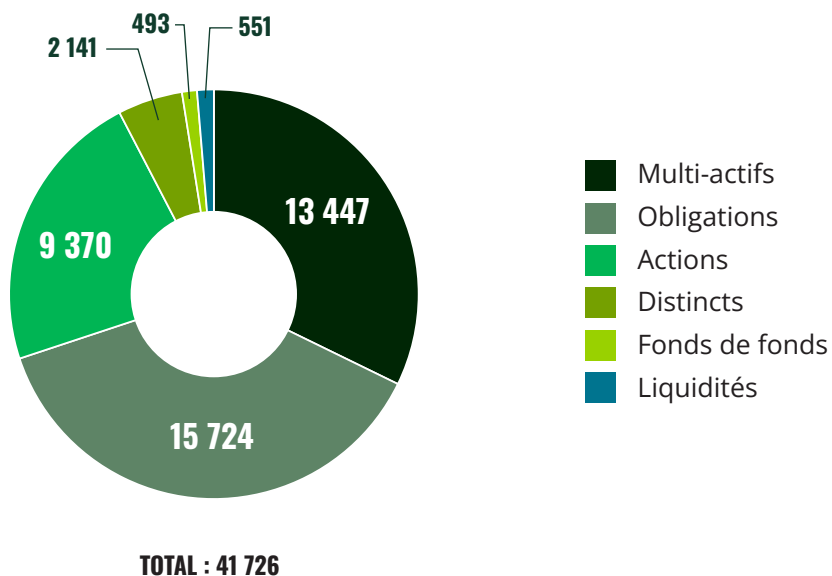
À PROPOS DE CARMIGNAC

Fondée par Edouard Carmignac et Eric Helderlé à Paris en 1989, Carmignac est une société de gestion d'actifs indépendante, entrepreneuriale par nature, qui croit fermement au pouvoir de la perspicacité humaine et s'engage activement auprès de tous ses clients.

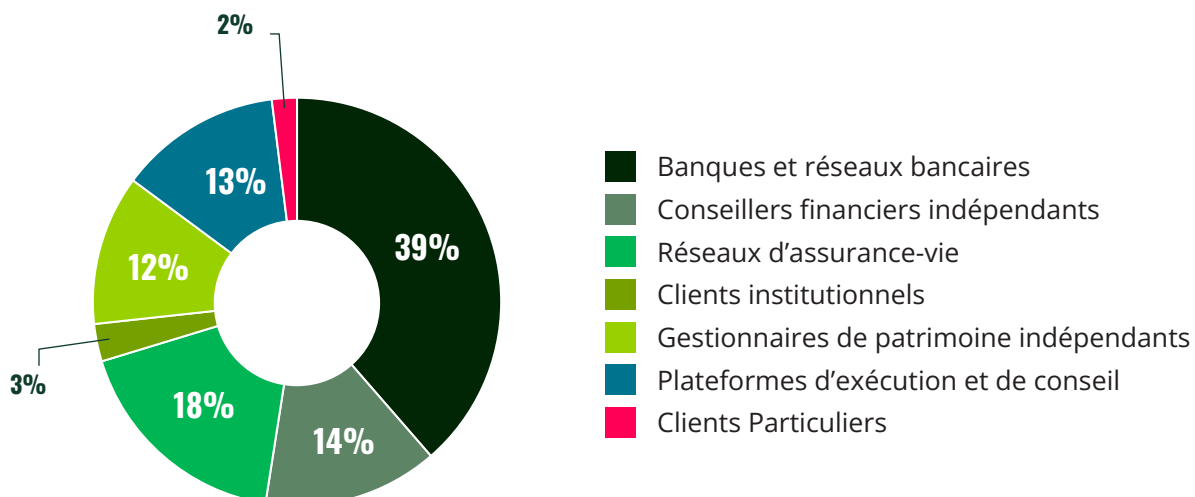


(1) Source : Carmignac, 31/12/2021

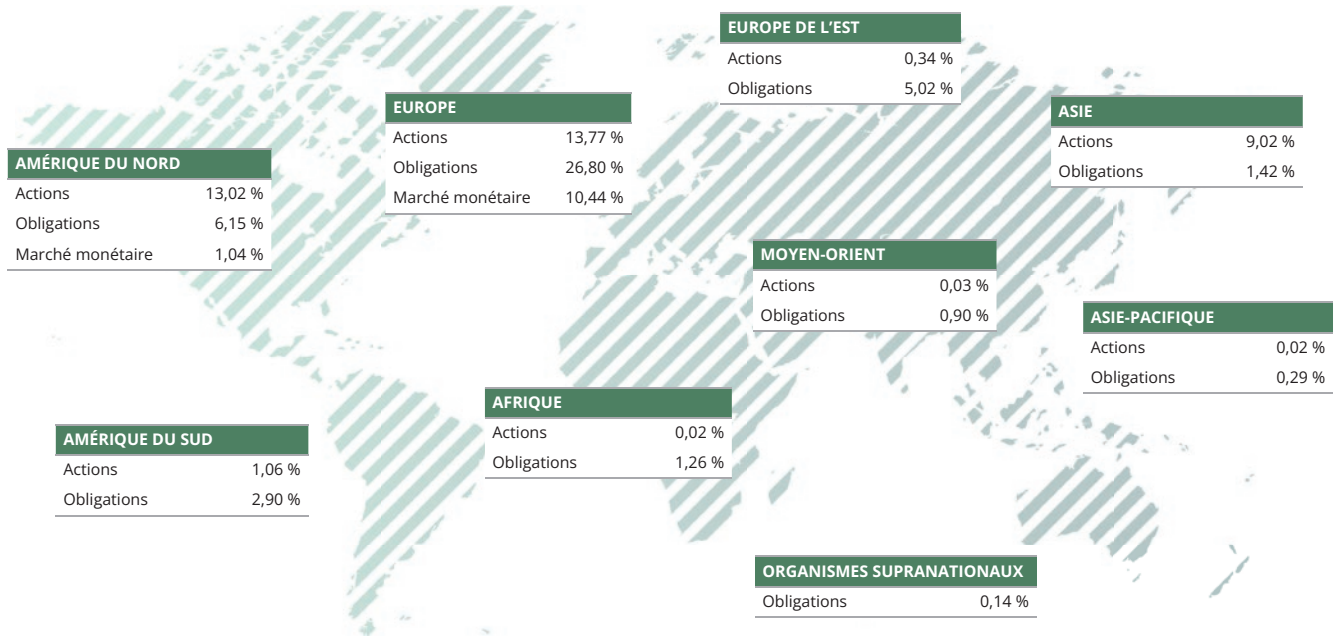
ACTIFS SOUS GESTION PAR STRATÉGIE EN MILLIONS D'EUROS*



RÉPARTITION DES ACTIFS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENT*



NOS ACTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE*



A l'origine, Carmignac s'appuyait sur les conseillers en investissement français pour distribuer ses produits. Aujourd'hui, la principale clientèle de distributeurs de Carmignac se compose de grands conseillers indépendants, de banques de détail et privées, de réseaux d'assurance et de clients institutionnels. Ces réseaux de distribution sont implantés majoritairement dans les principaux pays d'Europe continentale, et au Royaume-Uni, où Carmignac peut utiliser son modèle de distribution tiers bien établi.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et de générer des résultats positifs pour la société et l'environnement. En tant qu'investisseurs actifs, nous utilisons nos droits d'actionnaires pour inciter les entreprises à améliorer leur gouvernance, leur empreinte carbone et leur gestion du capital humain. Notre indépendance nous affranchit des obligations de résultats à court terme. Elle nous permet de voir plus loin que l'existant et de prendre en compte la trajectoire des entreprises. Nous conjugons liberté et discipline grâce à une analyse quantitative propriétaire mise en perspective par nos gérants et analystes.

NOS CONVICTIONS ET NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre objectif est de gérer activement l'épargne de nos clients qui sont les clients finaux de nos réseaux de distributeurs. Pour atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients, nous adoptons une approche d'investissement fondée sur des convictions dans le cadre d'un nombre restreint de stratégies.

Carmignac dispose d'une gamme volontairement restreinte de stratégies axées sur quatre domaines principaux dans lesquels nous avons développé une expertise reconnue, à savoir :

10 STRATÉGIES ACTIONS

INVESTISSEMENT
 GRANDCHILDREN
 FAMILY GOVERNED
 GRANDE EUROPE
 EUROPEAN LEADERS
 EURO-ENTREPRENEURS
 EMERGENTS
 EMERGING DISCOVERY
 GREEN GOLD
 CHINA NEW ECONOMY

5 STRATÉGIES MULTI-ACTIFS

PATRIMOINE
 PATRIMOINE EUROPE
 EMERGING PATRIMOINE
 LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES
 INVESTISSEMENT LATITUDE



7 STRATÉGIES OBLIGATIONS

GLOBAL BOND
 FLAXIBLE BOND
 SÉCURITÉ
 EM DEBT
 CREDIT 2025
 COURT TERME

1 STRATÉGIE PROFILÉE

PROFIL RÉACTIF

Tous nos fonds intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement, mais certains adoptent une approche plus engagée en matière de caractéristiques ou d'objectifs environnementaux et/ou sociaux.

 Approche socialement responsable
 Approche thématique ESG

Les supports marketing de nos fonds définissent clairement l'horizon d'investissement minimum recommandé et l'échelle de risque, afin d'aider les distributeurs et les clients à trouver les profils des produits d'investissement qui leur correspondent. Compte tenu de la volatilité plus élevée des cours des actions, toutes les stratégies actions ont principalement une durée de placement minimum de 5 ans, nos fonds de stratégies d'actifs mixtes de 3 à 5 ans en fonction de l'univers du fonds, les marchés émergents nécessitant un horizon d'investissement plus long, et nos stratégies obligataires de 2 à 3 ans.

FP Carmignac
European Leaders A GBP Acc
OEIC


M. Denham

Investment Objective

A Europe ex-UK equity strategy seeking to achieve capital growth over a minimum of five years. The Fund follows a selective bottom-up investment process to find quality companies, businesses with attractive long-term prospects that can grow under their own steam, irrespective of the macroeconomic environment.

Fund Management analysis can be found on P.5

FACT SHEET
03/2022

Recommended minimum investment horizon: **5 years**

Lower risk	Potentially lower return	1	2	3	4	5	6*	7	Higher risk	Potentially higher return
------------	--------------------------	---	---	---	---	---	----	---	-------------	---------------------------

PROFILE

- **Fund Inception Date:** 15/05/2019
- **Fund Manager:** Mark Denham since 15/05/2019
- **Fund AUM:** 146M€
- **Domicile:** United Kingdom
- **Comparator Benchmark:** MSCI Europe Ex UK Net Total Return USD
- **Base Currency:** GBP
- **NAV:** 1.52€
- **Dividend Policy:** Accumulation

- **Fund Type:** UCITS
- **Legal Form:** OEIC
- **Subscription/Redemption:** Daily
- **Order Placement/Redemption Cut-Off Time:** Before 12:00 (GMT)
- **IA Sector:** Europe Excluding UK
- **Morningstar Category™:** Europe ex-UK Equity



Equity Investment Rate: **99.02%**

Net Equity Exposure: **99.02%**

Carmignac estime que ce n'est qu'à travers **1) une gestion active des risques** et **2) une approche d'investissement durable** dans toutes les classes d'actifs et tous les univers de fonds, qu'elle peut générer des performances supérieures et à long terme pour ses clients par rapport à un investissement statique ou passif. Notre approche d'investissement et notre gamme de fonds sont disponibles sur notre **site internet principal**⁽²⁾.

1. GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE

Grâce à :



UNE RECHERCHE INDÉPENDANTE ET PROPRIÉTAIRE

Les décisions d'investissement s'appuient sur des recherches indépendantes et fondamentales qui nous offrent une compréhension complète des pays, des secteurs et des entreprises.

Exemples de notre approche exclusive : 1) un système exclusif de notation ESG, START, qui inclut la recherche quantitative et qualitative, 2) la base de données de recherche exclusive sur les émetteurs privés de l'équipe Crédit, 3) la recherche exclusive de l'équipe Actions selon une approche axée sur les parties prenantes, dans laquelle tous les éléments de la chaîne de valeur sont étudiés pour créer la logique d'investissement.



LA SYNERGIE DES IDÉES

Notre culture d'entreprise favorise le travail d'équipe, le partage d'idées et la diversité culturelle et géographique.

Par exemple, notre analyste Santé travaille en collaboration avec notre analyste Chine sur la manière de repérer les meilleures sociétés du secteur de la santé en Chine dans lesquelles investir. Notre analyste Crédit travaille de concert avec les analystes financiers pour s'assurer que lorsqu'une banque est sélectionnée, nous choisissons le meilleur titre parmi l'ensemble de la structure du capital, côté dette ou actions. Notre responsable Marchés émergents, qui possède une connaissance approfondie de l'Amérique latine, voyage avec notre analyste Consommation pour identifier les prochains géants du e-commerce.



UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES CONVICTIIONS

Cette synergie encourage les analystes et les gérants de portefeuille à partager leurs idées d'investissement.

Par exemple, nous pensons que nos performances d'investissement résultent principalement de la reconnaissance des tendances durables à long terme, telles que le rôle de la technologie et du e-commerce dans l'accès des consommateurs à des produits à bas coût et à l'inclusion financière, pour ne citer qu'un thème structurel, qui est particulièrement pertinent sur les marchés émergents.



LA GESTION DES RISQUES

La capacité à gérer efficacement les risques de marché constitue l'un des fondements du style de gestion de Carmignac depuis de nombreuses années.

Par exemple, en tant que gérant actif, nous proposons des fonds à risque géré via une construction active de portefeuille, une exposition flexible gérée dans nos fonds diversifiés et, lorsque le mandat du fonds le permet, l'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture. L'équipe de gestion des risques du front office nous aide également à gérer le risque du portefeuille, comme l'exposition à un pays, une devise ou un événement macroéconomique donné.

(2) https://www.carmignac.co.uk/en_GB/our-funds/our-approach-418

2. LA DURABILITÉ AU CŒUR DE NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT



INTÉGRATION : L'analyse extra-financière complète l'analyse financière classique afin d'identifier les risques en matière de durabilité des entreprises dans l'univers d'investissement, avec une couverture de plus de 90 % des positions en actions et obligations privées. Concernant la politique d'intégration ESG 2022⁽³⁾, et pour en savoir plus sur le système START, veuillez consulter la section Intégration du présent rapport ou notre site internet⁽⁴⁾.



EXCLUSION : Nous évitons les entreprises et les secteurs qui sont en conflit avec nos principes et valeurs, par exemple les producteurs de tabac ou les sociétés minières de charbon. Nous vous invitons à consulter notre Politique d'exclusion⁽⁵⁾ et notre Politique de stratégie de sortie du charbon⁽⁶⁾ sur notre site internet.



VOTE ET ENGAGEMENT : en tant qu'actionnaire actif, nous engageons régulièrement le dialogue sur les risques importants avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ces actions d'engagement peuvent avoir lieu individuellement avec l'entreprise dans laquelle nous investissons ou en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons également nos droits de vote pour voter contre la direction d'une entreprise lorsque nous avons engagé un dialogue avec elle et que nous décidons d'intensifier notre engagement ou lorsque la politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes ESG minimales dans le cadre de notre politique de vote. Nous vous invitons à consulter les sections Engagement et Vote du présent rapport pour en savoir plus. En outre, nous publions notre Politique de vote et notre Politique d'engagement sur notre site internet.

Carmignac est signataire depuis 2012 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies.

Carmignac estime qu'elle a un rôle à jouer non seulement pour le compte de ses clients dans le cadre de son devoir fiduciaire d'investir de manière durable, mais également au sein du secteur, pour appliquer les meilleures normes de pratique et collaborer collectivement afin de garantir une approche d'investissement harmonisée au profit de la société et de la planète. À cet égard, en devenant signataire des PRI en 2012, nous avons pu progresser chaque année pour appliquer chacun des 6 principes d'investissement responsable dans l'ensemble de notre gamme de fonds. Dans la dernière évaluation des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (2020), Carmignac a obtenu la note A+ dans les catégories « Stratégie et Gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation », et s'est vu attribuer la note A dans les autres catégories, « Actions cotées - Actionnariat actif », « Obligataire - Dette souveraine (SSA) », « Obligataire - Dette privée financière » et « Obligataire - Dette privée non financière ».

(3) https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_UK_en.pdf

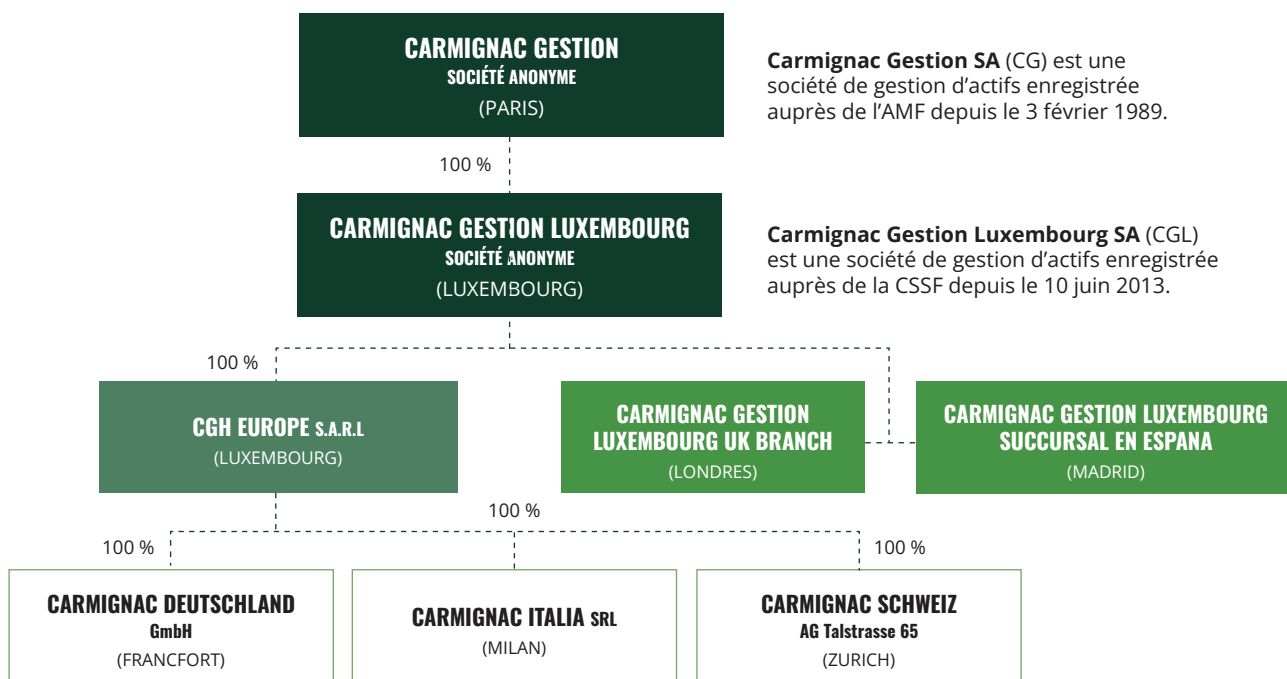
(4) https://www.carmignac.co.uk/en_GB/responsible-investment/in-practice-4744

(5) https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_UK_en.pdf

(6) https://carmidoc.carmignac.com/SRICOS_UK_en.pdf

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est actuellement composée de deux sociétés de gestion d'actifs, de 4 filiales et de 2 succursales proposant une gamme de FCP français, de SICAV luxembourgeoises Carmignac Portfolio et d'OEIC immatriculées au Royaume-Uni, permettant à Carmignac de proposer des véhicules et des produits d'investissement adaptés aux besoins et aux juridictions des investisseurs locaux.



FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE EXÉCUTIVE

Carmignac est une société majoritairement familiale, qui garantit une approche entrepreneuriale à ses cadres supérieurs, par le biais d'une structure d'actionariat qui crée un alignement commun avec nos investisseurs.

Elle est dirigée par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sous la supervision du Conseil d'administration, soutenu par un comité d'audit, un comité de rémunération et de nomination et l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration de Carmignac Gestion est composé de 11 membres internes et externes. Edouard Carmignac, PDG de Carmignac, est le président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a pour mission de concevoir et de superviser la stratégie opérationnelle de l'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par an et lorsque cela est nécessaire.

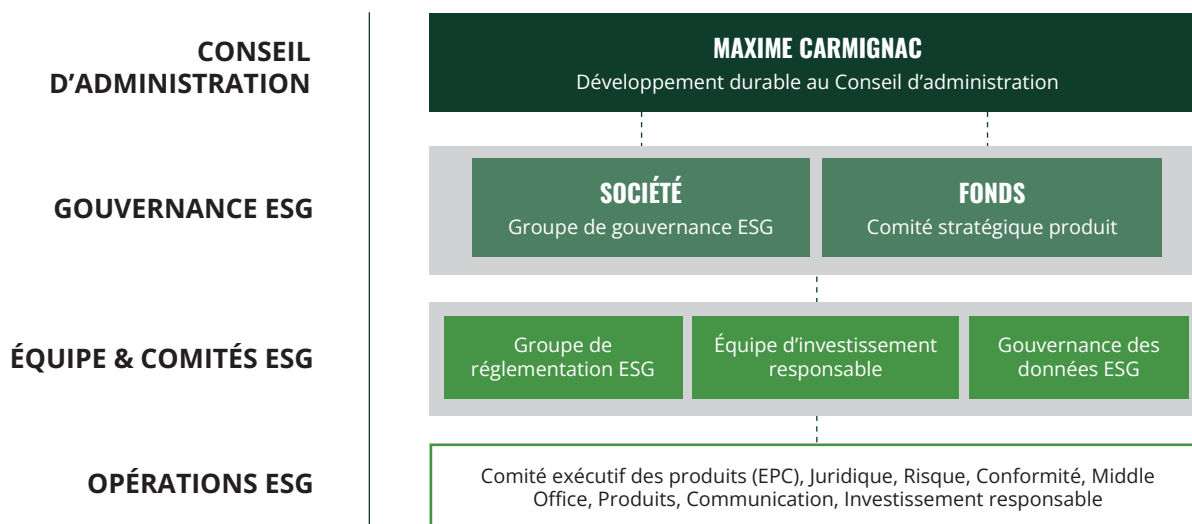


Vous trouverez plus d'informations sur notre gouvernance sur notre site internet⁽⁷⁾.

(7) https://www.carmignac.co.uk/en_GB/about-us/governance-424

STRUCTURE DE GOUVERNANCE ESG

Les valeurs et la stratégie de Carmignac en matière d'investissement responsable au sein du Conseil d'administration de Carmignac s'expriment à travers le leadership et le parrainage de Maxime Carmignac, Directrice Générale de la succursale britannique de Carmignac. Elle dirige la philosophie, la stratégie et l'innovation en matière d'investissement responsable au niveau de la société.



Il s'agit du **groupe de gouvernance ESG**, composé de certains membres de notre Comité de développement stratégique interne, tels que le Directeur Général, les responsables des équipes d'investissement, la Directrice de Carmignac UK, ainsi que le Stewardship Director et le responsable mondial de la conformité, qui ont la responsabilité finale et la capacité de décision pour toutes les activités de responsabilité actionnariale au niveau de la société. Ce groupe s'est réuni fréquemment en 2020 compte tenu des nombreuses évolutions des données et procédures ESG qui ont été mises en œuvre. En 2021, étant donné que la phase intense de la feuille de route de l'IR était achevée, moins de réunions de gouvernance ESG ont été nécessaires.

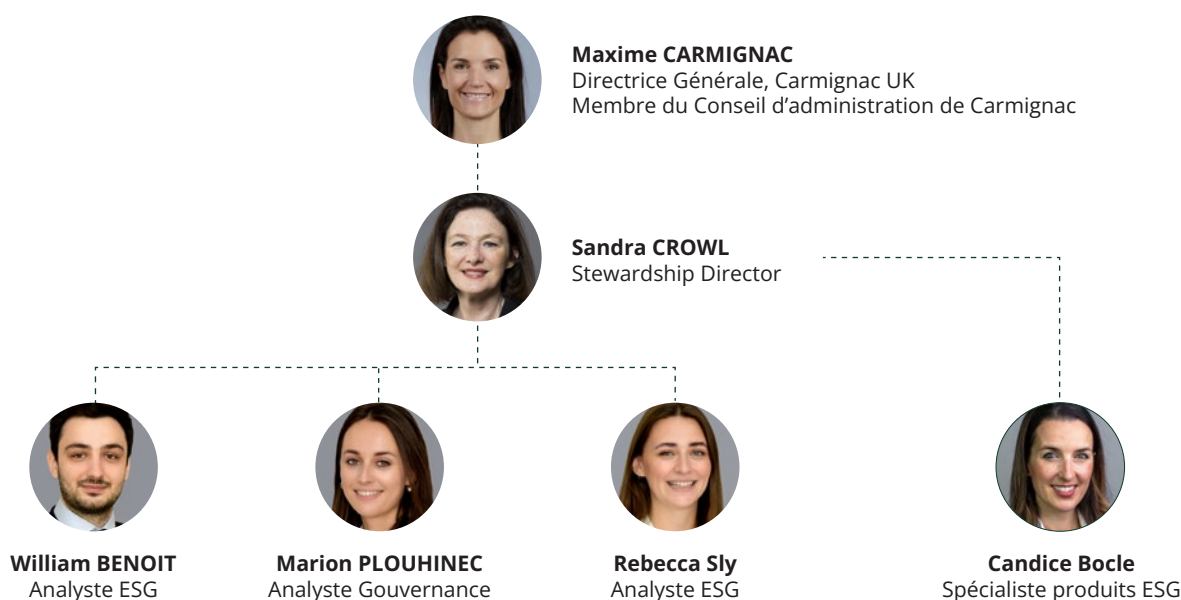
Le **Comité stratégique produit** est tout aussi essentiel en ce qui concerne les politiques ESG au niveau du fonds. Dirigé par la Directrice générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac, il est également composé de parties prenantes clés, notamment le Stewardship Director, le Responsable mondial des ventes et le Directeur Général. Des décisions importantes au niveau des fonds sont prises par le comité, comme la classification de nos fonds dans les catégories « Article 8 » et « Article 9 » du règlement de l'Union européenne (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Quelques exemples d'activités de ces comités et d'autres comités sont indiqués dans le tableau d'activité ci-dessous :

Comité	Objectif	Fréquence	Exemples d'activité au cours de l'année 2021
COMITÉ D'INVESTISSEMENT	Mettre en œuvre l'approche à 4 piliers en intégrant le développement durable dans les décisions d'investissement pour les groupes Obligations, Actions et Cross Asset	Hebdomadaire	Réunions axées sur les actions, les obligations et les facteurs macroéconomiques pour définir les opportunités d'investissement, les paramètres de risque et les catalyseurs. Des notes hebdomadaires sont diffusées, contenant à la fois des analyses et des recherches financières et extra-financières. Des recherches et des recommandations de vote sont envoyées pour les votes clés (voir plus de détails à ce sujet dans notre section Vote).
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE (CDS)	Délibérer sur toutes les questions stratégiques, appliquer la stratégie générale et superviser les différents projets de la société, en collaboration avec les responsables de service	Trimestrielle et ponctuelle	Les décisions prises à l'échelle de la société, telles que la mise en œuvre de politiques de télétravail afin d'assurer la continuité de l'activité. Un deuxième exemple : la mise en avant du parcours client par le biais de campagnes axées sur la vente aux particuliers, comme « Emancipez-vous », qui incluait des options de durabilité.
COMITÉ STRATÉGIQUE PRODUIT	Un comité supérieur des produits des fonds, présidé par Maxime Carmignac, qui approuve les caractéristiques de durabilité de la gamme de fonds, l'innovation des produits et tous les autres aspects de la gamme de fonds	Hebdomadaire	Les décisions prises pour déterminer le caractère approprié de la classification des fonds dans les catégories « Article 8 » et « Article 9 » du règlement européen SFDR et compléter notre processus d'accréditation des labels. Les décisions relatives au lancement et à l'innovation des fonds, aux structures de coûts et d'autres décisions relatives aux fonds.
COMITÉ STRATÉGIQUE CLIENT (SCC)	Déterminer la stratégie client, identifier les besoins du client et parcours client final	Mensuelle	Développement d'un « Calculateur de résultats » par Carmignac pour aider les investisseurs finaux à comprendre les choix de la société en matière d'investissement liés aux critères ESG. Notre calculateur sera lancé en 2022.
COMITÉ EXÉCUTIF DES PRODUITS (EPC)	Les bonnes pratiques opérationnelles garantissent l'alignement entre les départements opérationnels	Mensuelle	Les étapes opérationnelles ont été décrites pour la publication d'informations relatives au règlement SFDR concernant les prospectus, les rapports annuels et les sites internet. Un processus a été mis en place pour les nouveaux fonds pour inclure tous les paramètres ESG.
GROUPE DE RÉGLEMENTATION ESG	Groupe présidé par le Stewardship Director. Comprendre le champ d'application de la réglementation européenne en matière de durabilité et la mettre en œuvre avec des procédures juridiques, de contrôle des risques et de contrôle de la conformité	Mensuelle	Mettre en œuvre les règles de publication d'informations et les classifications des fonds dans les prospectus, les rapports périodiques et sur les sites internet des sociétés afin de mieux informer nos investisseurs sur la manière dont les considérations, caractéristiques et objectifs ESG sont utilisés. Les engagements en matière d'engagement et de vote sont mentionnés précisément dans tous nos prospectus pour toute notre gamme de fonds.
GOVERNANCE DES DONNÉES ESG	Développer des processus et des fonctions de premier plan pour permettre un accès efficace aux données et à la recherche ESG par les équipes d'investissement	Mensuelle	Après le lancement de notre plateforme de notation et de recherche ESG « START » (<i>System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory</i>) en 2020, nous avons initié une deuxième version pour mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités : un outil d'engagement auprès des entreprises pour suivre et enregistrer les actions d'engagement a déjà été mis en place, l'enregistrement des décisions de vote passées sera une fonctionnalité que nous allons introduire en 2022. Pour en savoir plus sur START, nous vous invitons à consulter la section Intégration du présent document.

NOS RESSOURCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Carmignac dispose d'une équipe dédiée à l'investissement responsable pour soutenir ses équipes d'investissement, dirigée par notre Stewardship Director, Sandra Crowl. Elle est rattachée à Maxime Carmignac, Directrice Générale de Carmignac UK, membre du Conseil d'administration de Carmignac.



En 2021, une analyste en gouvernance expérimentée a rejoint l'équipe d'investissement responsable pour donner de la profondeur et de l'ancienneté à la stratégie de responsabilité actionnariale de Carmignac, en collaboration avec les équipes Actions actives et Obligations. Il s'agit notamment de superviser la Politique de vote et le plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, de représenter Carmignac auprès de nos affiliations et de proposer un leadership éclairé. L'équipe travaille également en collaboration étroite avec le spécialiste des produits ESG. Au cours du premier semestre 2022, Carmignac a prévu le recrutement de deux nouveaux collaborateurs dédiés aux enjeux ESG.

FORMATION

La formation trimestrielle des collaborateurs est primordiale pour s'assurer que les politiques d'investissement responsable et de durabilité sont appliquées de manière appropriée.

En 2021, une formation interne sur une base trimestrielle a été dispensée par l'équipe d'investissement responsable pour accompagner les autres équipes de Carmignac (c'est-à-dire le marketing et chaque équipe commerciale régionale). Des formations ponctuelles ont été dispensées aux équipes Juridique, Conformité et Gestion des Risques sur la réglementation européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité, les implications des modifications apportées à la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et sur la durabilité, y compris les classifications et stratégies des fonds. La formation dispensée à l'équipe d'investissement a porté sur le risque climatique et l'alignement avec la taxonomie de l'UE, le respect des objectifs de durabilité basés sur le chiffre d'affaires et les facteurs de durabilité dans des secteurs spécifiques tels que l'énergie nucléaire et l'alimentation durable.

Certains collaborateurs ont obtenu la certification ESG *Chartered Financial Analyst* (CFA) et ont suivi avec succès d'autres formations ESG ad hoc en ligne. Les historiques de formation de l'ensemble du personnel sont conservés dans le cadre de nos obligations relatives aux labels de durabilité (label français « Fonds ISR », label belge « Towards Sustainability »), et sont disponibles pour consultation.

MESURES INCITATIVES POUR SOUTENIR LA RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE

Un comité de rémunération exerce sa mission de fixation des principes de la Politique de Rémunération⁽⁸⁾ conformément aux dispositions de la Directive OPCVM V. L'objectif du comité est de faire des propositions au conseil d'administration, dans le cadre de sa fonction de surveillance, et d'examiner la politique de rémunération globale de la société. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire des propositions au conseil d'administration concernant la rémunération des membres exécutifs.

Suite aux engagements et initiatives de Carmignac en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation en vigueur (article 5 du SFDR 2019/2088), la direction générale de Carmignac Gestion SA et Carmignac Gestion Luxembourg a pris en compte les risques liés au développement durable lors de la détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable allouée à tous les membres du personnel.

À l'avenir, le manuel de gestion de portefeuille de Carmignac décrit le nouvel engagement en faveur des objectifs ESG dans les objectifs annuels de la société actifs pour l'année 2022.

NOTRE CADRE DE CONTRÔLE INTERNE S'INSPIRE DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE ET DE DURABILITÉ

Carmignac bénéficie d'un solide cadre de contrôle interne, qui repose sur le modèle des trois lignes de défense dans lequel chacune des trois lignes joue le rôle qui lui est propre au sein de la société :

1.

La première ligne de défense est assurée par les services opérationnels qui détiennent et gèrent les différents risques auxquels l'entreprise est confrontée

EN PRATIQUE :

Les politiques de responsabilité actionnariale, telles que la politique de vote, la politique d'engagement actionnarial conforme à la directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) et les rapports annuels d'engagement et de vote, sont gérées par l'équipe d'investissement responsable et mises à jour régulièrement. Lorsque ces politiques sont mises à jour pour inclure de nouveaux processus, par exemple lorsque notre objectif de participation au vote a été porté à 100 % en 2020, l'approbation du groupe de gouvernance ESG est nécessaire. Carmignac a également aligné ses responsabilités des actionnaires sur les exigences de la SRD II et a mis en place une nouvelle politique d'engagement actionnarial en 2021.

2.

La deuxième ligne de défense est généralement composée de la fonction Conformité et de la fonction Gestion des risques d'entreprise

EN PRATIQUE :

Les politiques de responsabilité actionnariale ont été examinées par la fonction Conformité et le Secrétariat général afin de s'assurer que : 1) les politiques reflètent fidèlement les procédures, 2) la méthodologie est claire et bien documentée, 3) la source des rapports peut être vérifiée en cas d'utilisation de données externes, 4) elles répondent à toutes les exigences réglementaires et 5) elles sont compréhensibles pour les investisseurs et les régulateurs. Ceci est possible grâce à un outil de validation des documents de conformité ; un processus de révision à plusieurs niveaux qui permet d'enregistrer toutes les versions corrigées et les versions finales.

3.

La troisième ligne de défense relève de la responsabilité de l'Audit interne, qui garantit de façon indépendante que les deux premières lignes de défense sont efficaces

EN PRATIQUE :

Un audit spécifique sur la mise en œuvre de la réglementation européenne SFDR 2019/2088 a été mené en 2021.

3 recommandations ont été formulées :

- La publication en ligne de la déclaration d'impact négatif (PAI) SFDR pour Carmignac (conseiller) est manquante, alors qu'il a été noté que Carmignac (gestionnaire d'actifs pour ses sociétés luxembourgeoise et parisienne) était présent.
- Une explication plus détaillée de nos indices de référence ESG dans les prospectus des fonds.
- L'inclusion du fonds Carmignac Court Terme dans les classifications SFDR.

(8) https://www.carmignac.co.uk/en_GB/article-page/regulatory-information-1788

CARMIGNAC, RISK MANAGERS

En tant que gestionnaire d'investissement actif et pionnier en Europe de fonds mixtes dans le cadre de la gamme de fonds « Patrimoine », Carmignac s'appuie sur une approche de gestion des risques incarnée par le slogan « Carmignac Risk Managers ». La gestion des risques est appliquée dans les fonds flexibles avec une gestion active de l'exposition en fonction des risques macroéconomiques, systémiques, de marché et d'autres risques factoriels.

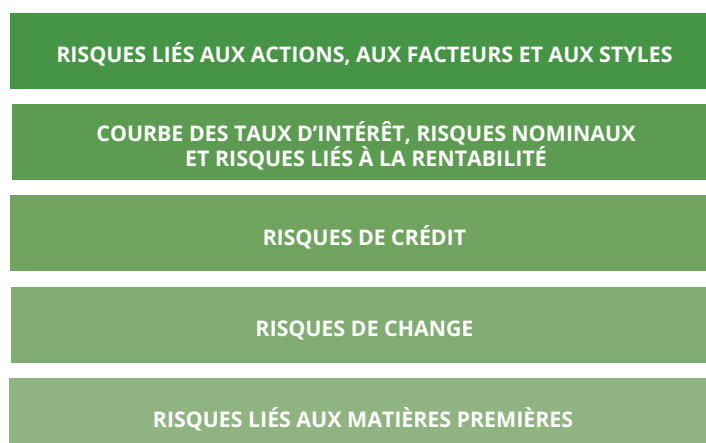
NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :



1. AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

Équipe de gestion des risques front office







Deux membres de l'équipe d'investissement se consacrent au suivi des risques de portefeuille pour tous les fonds, mais plus particulièrement pour la gamme Carmignac Patrimoine. L'équipe de gestion des risques front office, dirigée par Guillaume Huteau, surveille les facteurs de risque communs mesurés par le bêta et la corrélation des fonds, tels que :



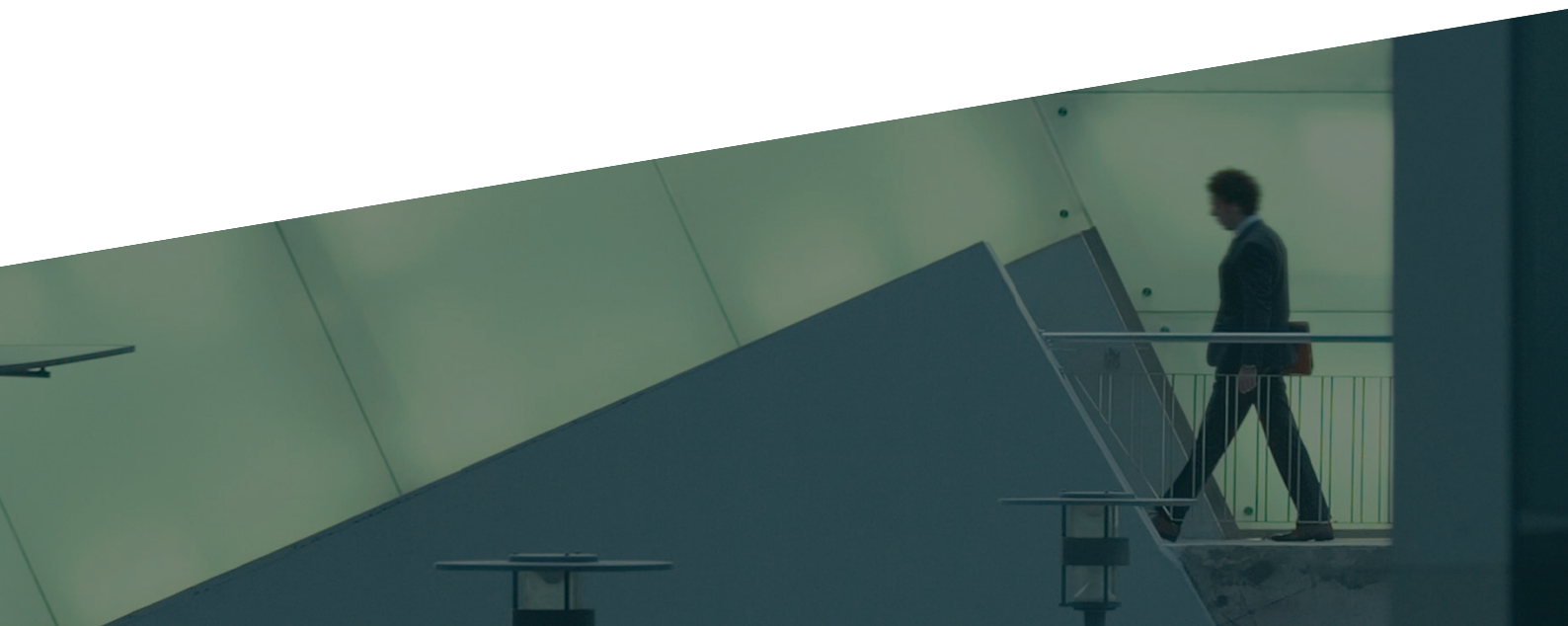
Comité stratégique d'investissement (SIC)

Le SIC est composé des cinq membres les plus expérimentés de l'équipe d'investissement, ainsi que du responsable de la gestion des risques front office, en tant que secrétaire du Comité.



 Édouard CARMIGNAC CIO	 David OLDER Responsable Équipe Actions	 Keith NEY Gérant de fonds
 Frédéric LEROUX Responsable Équipe Cross Asset	 Rose OUAHBA Responsable Équipe Taux	 Guillaume HUTEAU Secrétaire du SIC, responsable de la gestion des risques front office

Le SIC se réunit chaque semaine et de façon ponctuelle, au besoin. Sa principale mission est de se forger de solides convictions concernant les marchés en s'appuyant sur les travaux de recherche microéconomique et macroéconomique réalisés par nos analystes, pour toutes les classes d'actifs. Il est important de noter que chaque gérant de portefeuille (GP) reste entièrement autonome et responsable vis-à-vis de la gestion de son ou ses fonds. Le SIC fournit un outil supplémentaire pour renforcer la composante top-down des stratégies d'investissement. Par conséquent, son apport est plus pertinent pour les fonds présentant un degré élevé de prise de décision top-down, comme nos fonds d'actifs mixtes.



2. CONTRÔLE INDÉPENDANT : L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est au cœur du processus d'investissement. Il est indissociable de la recherche de performance. Nous accordons une attention particulière à identifier, quantifier et analyser les risques liés à notre processus d'investissement. L'équipe de contrôle des risques assure au quotidien le suivi du profil de risque des portefeuilles.

L'équipe de contrôle des risques est directement rattachée au Directeur Général Carmignac Gestion, Christophe Peronin, et est indépendante de l'équipe de gestion des investissements. Christophe Peronin préside également le Comité des risques, principale instance décisionnelle sur la politique des risques. L'équipe compte actuellement six personnes sous la responsabilité de Patrick Temfack, qui a plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine.

Tout au long de la journée, l'équipe de contrôle des risques veille au respect des différentes contraintes d'investissement définies pour chaque fonds et fournit aux équipes de gestion un rapport détaillé. Ces contraintes ont généralement la forme suivante :



CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES : Imposées par le régulateur du pays de domiciliation du fonds (AMF en France, CSSF au Luxembourg, ICB en Irlande et FCA au Royaume-Uni), celles-ci s'appliquent à tous les acteurs du marché de la gestion d'actifs.

CONTRAINTES STATUTAIRES : Elles suivent la description de la stratégie d'investissement, et donc les règles d'investissement, définies dans le prospectus du fonds et/ou toute autre documentation pertinente.

CONTRAINTES INTERNES: Décidées par le Comité des risques de Carmignac, il s'agit de règles internes plus restrictives visant à réduire les risques identifiés comme importants en fonction des conditions macroéconomiques, même si ces risques seraient autorisés d'un point de vue réglementaire et statutaire. Ces règles peuvent être revues et, le cas échéant, ajustées à la discrétion du Comité des risques.

L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES A ÉGALEMENT FORMALISÉ ET INTÉGRÉ LE RISQUE DE DURABILITÉ DANS SON CONTRÔLE :

► Le développement et l'investissement dans les systèmes informatiques de Carmignac ont permis la mise en place d'un processus efficace utilisant une combinaison de fonctions supplémentaires et l'outil de gestion de la conformité CMGR pour contrôler les risques liés à la durabilité et les règles des prospectus de chaque fonds sur des indicateurs clés tels que :

- Les objectifs en matière d'empreinte carbone ;
- Les réductions d'univers ;
- Les listes d'exclusion ;
- Les règles de notation ESG ;
- L'éligibilité à la taxonomie verte de l'UE

► L'équipe de contrôle des risques participe à des groupes de travail de spécialistes des associations de fonds pour définir et créer les bonnes pratiques. Par exemple, un membre de notre équipe de contrôle des risques a récemment participé à un groupe de travail ad hoc réunissant les équipes de gestion des risques du secteur de la gestion de fonds afin de partager les pratiques communes de gestion des différents types de risques en matière de durabilité au sein de la fonction générale des risques, de nature ex ante et ex post. Pour de plus amples renseignements sur nos engagements envers les instances et les affiliations du secteur, veuillez consulter la section Collaborations du présent rapport.

Identification et suivi des risques systémiques et de marché :

	Risque de marché et risque systémique	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Risque de non-conformité à la stratégie d'investissement	Risque de liquidité
RISQUES IDENTIFIÉS	Risque de perte lié aux fluctuations de la valeur de marché du portefeuille	Risque qu'un émetteur fasse défaut et ne rembourse pas sa créance	Risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne puisse satisfaire ses obligations	Risque de non-respect des contraintes d'investissement	Risque d'incapacité temporaire ou définitive de vendre un ou plusieurs actifs détenus en portefeuille
PRINCIPAUX INDICATEURS UTILISÉS POUR MESURER LES RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié aux actions (exposition aux actions), - Risque de change (exposition aux devises), - Risque lié aux taux d'intérêt (duration modifiée), - Risque de crédit (émetteur ou spread d'émission), - Risque géographique (exposition aux marchés émergents) - Volatilité, Value at Risk, Shortfall, Stress tests (prévisions mathématiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Notation de crédit - Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée - Type de structuration de l'instrument de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique - Notation de crédit - Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée - Veille sur l'actualité des contreparties 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dépassements constatés - Fréquence des dépassements constatés - Nature des dépassements 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille minimale - Ratio de détention - Pourcentage du flottant - Délai de cession des actifs - Nombre et pondération des positions les moins liquides - Profil de liquidité du portefeuille sur le marché normal et en difficulté

EN PRATIQUE: EXPLICATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ ET SYSTÉMIQUES

1. RISQUE CLIMATIQUE

Carmignac a formalisé ses engagements à prendre en compte les enjeux du changement climatique dans son processus d'investissement, en s'associant aux initiatives de la « COP21 » et en adhérant aux principes de l'article 173, devenu l'article 29 de la loi énergie-climat, du Code monétaire et financier du gouvernement français (L533-22-1 du Code monétaire et financier).

- En janvier 2020, Carmignac est devenue un **soutien du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat** (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD) et nous avons inclus dans notre rapport : Politique climatique et reporting des émissions de carbone⁽⁹⁾, un premier rapport succinct conforme à la recommandation de la TCFD. Nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à communiquer plus d'informations à cet égard dans le cadre de nos initiatives d'engagement actionnarial. Depuis mars 2020, Carmignac a mis en œuvre une politique⁽¹⁰⁾ d'exclusion des producteurs de charbon thermique avec une limite de 10 % du chiffre d'affaires ou 20 millions de tonnes provenant de la production de charbon thermique pour tous les fonds. Les centrales électriques sont également exclues si leurs émissions de CO2 t/kWh ne sont pas conformes aux lignes directrices de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) visant à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris. Il peut y avoir quelques exceptions limitées à ces règles en fonction des stratégies de sortie crédibles ou de l'existence d'activités compensatrices : nous vous invitons à consulter les détails complets de notre politique d'exclusion dans notre Politique d'exclusion 2022. Carmignac s'engage à sortir totalement du charbon (mines de charbon et centrales à charbon) d'ici 2030 dans toutes les régions du monde.
- A l'avenir, d'ici la fin juin 2022, Carmignac va aller plus loin dans la gestion du risque climatique **en surveillant le risque physique et de transition des portefeuilles en liaison ainsi que le risque lié à la biodiversité**. Ces données étant intégrées à notre système exclusif de recherche ESG (« START »), toutes les équipes d'investissement pourront bénéficier de cette analyse de risque.
- **L'engagement** auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons est également un élément clé de notre gestion des risques climatiques. Nous vous invitons à consulter les sections Engagement et Collaboration du présent rapport pour en savoir plus.
- Au sein de ses propres activités, Carmignac s'est engagée à atteindre la **neutralité carbone** dans ses activités opérationnelles actuelles et futures, en commençant en 2019 par compenser 2 600 tonnes d'émissions de CO2 (Scopes 1 et 2, et une partie du Scope 3 (déplacements professionnels et services informatiques). Nous vous invitons à consulter le site internet pour une description complète du projet de neutralité carbone.

(9) https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_UK_en.pdf

(10) https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528

2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu de la nature particulièrement complexe de l'évaluation du risque de liquidité, **la Politique de gestion du risque de liquidité** de Carmignac repose sur deux piliers : une approche empirique et une approche quantitative. La fonction Gestion des risques a fixé des limites internes afin de s'assurer qu'au moins la moitié du portefeuille de chaque compartiment peut être vendue dans un délai d'une semaine dans des conditions normales de marché. La liquidité est suivie périodiquement et évaluée par le Comité des Risques Groupe, la Direction Générale, le Conseil d'administration et les Comités exécutifs.

Le système de simulations de crise de liquidité est revu tous les deux ans. Toutefois, le système peut être mis à jour plus tôt dans certaines circonstances précises. Cela a été le cas l'année dernière, suite aux nouvelles orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur les simulations de crise de liquidité, entrées en vigueur le 30 septembre 2020. En conséquence, Carmignac a défini une politique spécifique et a mis en place un système dédié pour intégrer cette évolution réglementaire.

En outre, la crise de la Covid a conduit Carmignac à mettre en œuvre deux nouvelles simulations de crise :

- Propagation de la Covid
- Reprise après la Covid dans le cadre existant

Les autres scénarios hypothétiques visaient à calculer la liquidité des portefeuilles à la fois sur les actifs et les passifs et sur différents produits et ont été mis en œuvre dans le système par les différents Comités.

3. RÉPONSE À LA COVID-19

La crise de la Covid a eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale et les modèles économiques de l'ensemble du secteur financier. L'impact de la Covid sur les collaborateurs de Carmignac et sur l'activité, ainsi que les perturbations opérationnelles auxquelles nous avons été confrontés en tant qu'entreprise pendant cette période sans précédent, ont été difficiles. En 2021, la poursuite des politiques mises en place en 2020 a été maintenue.

Pour assurer la continuité des activités de Carmignac et la sécurité des collaborateurs, il a fallu examiner et réévaluer immédiatement notre modèle d'affaires. Les principaux domaines de risque ont été identifiés par la Direction Générale avec l'appui de l'IT, de la Conformité, des Ressources humaines et des Risques, et des mesures immédiates ont été prises pour atténuer les risques identifiés, par exemple :

Gestion des collaborateurs - télétravail

- Mise à disposition de la technologie informatique pour assurer le télétravail.
- Déploiement de nouvelles politiques telles que « Comment télétravailler » pour assurer la continuité du travail et veiller à ce que les collaborateurs respectent les politiques nouvelles et existantes pendant la crise.

Leadership et communication avec les équipes

- Les supérieurs hiérarchiques ont tenu des réunions fréquentes avec toutes les équipes à distance, assurant un suivi et un accompagnement continus sur la période.
- La direction générale et les RH ont régulièrement communiqué et sensibilisé l'ensemble du personnel de Carmignac à l'importance de la santé mentale et du bien-être au cours de la période et ont veillé à tenir les collaborateurs régulièrement informés des différentes exigences gouvernementales.

Cybersécurité et fraude

- À mesure que les risques de cybersécurité se sont considérablement accrus pendant la période, Carmignac a lancé des campagnes fréquentes de sensibilisation à la cybersécurité et de lutte contre la fraude, afin de rappeler constamment aux collaborateurs d'être vigilants pendant cette période.

Non seulement nous avons mis en place les procédures appropriées pour gérer le plus efficacement possible les risques liés à la Covid dans nos activités, mais nous avons également utilisé notre rôle d'investisseur pour dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, dans le cadre de nos actions d'engagement régulières concernant l'impact de la Covid sur les activités, ainsi que les procédures de santé et de sécurité pour les collaborateurs et les clients.



POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : IDENTIFICATION, ATTÉNUATION ET GESTION

L'identification, la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts réels et perçus sont essentiels aux activités de Carmignac, afin que les clients comprennent que leurs intérêts passent toujours en premier. En outre, la gestion des conflits est importante pour établir des relations à long terme avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, car pour susciter le changement et avoir un impact sur le marché, nous devons être perçus comme un investisseur de confiance, équitable et transparent.

Carmignac a un devoir de diligence envers chacun de ses clients en ce qui concerne tous les services fournis en leur nom. Nous plaçons les intérêts de nos clients avant les nôtres et nous entreprenons des activités et émettons des votes par procuration dans le respect des intérêts de tous les clients. L'équipe est structurée et soutenue de manière à minimiser les conflits d'intérêts potentiels, mais lorsque ceux-ci se présentent, nous sommes en mesure d'agir pour obtenir le meilleur résultat pour tous les clients.

Il existe un certain nombre de conflits potentiels inhérents à l'activité de gouvernance d'entreprise de Carmignac. Un résumé de la Politique de gestion des conflits d'intérêts de Carmignac est disponible sur notre site internet et la politique complète est disponible sur demande. Cette politique est proportionnelle à la taille, à la structure, à la nature, à l'importance et à la complexité de l'activité de Carmignac. En outre, par le biais de l'engagement et du vote, nous pensons que la gestion des conflits est importante pour établir des relations à long terme avec les entreprises dans lesquelles Carmignac investit.

Vous trouverez ci-contre quelques-uns des conflits d'intérêts potentiels que nous identifions et résolvons grâce à l'application de la Politique de gestion des conflits d'intérêts :

- l'implication d'un collaborateur dans un ou plusieurs services d'investissement proposés par la société de gestion ;
- la séparation des activités pouvant conduire à des conflits potentiels (telles que les activités pour compte propre et celles pour le compte de tiers) ;
- la circulation d'informations confidentielles ou privilégiées au sein de la société de gestion ;
- les mandats sociaux exercés par les salariés de la société de gestion à titre personnel ou dans le cadre de leurs activités professionnelles ;
- les commissions payées ou perçues dans le cadre de services ou d'activités effectués par ou pour le compte de la société de gestion ;
- le mode de rémunération des salariés dans le cadre de la distribution de produits financiers ; les avantages ou cadeaux que les salariés de la société de gestion peuvent percevoir dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- les conflits d'intérêts potentiels liés à la procédure de sélection des intermédiaires et prestataires ;
- la gestion des incidents visant à protéger la primauté des intérêts du client ;
- pour les transactions personnelles ;
- le fait d'offrir des cadeaux aux clients et aux prestataires de services et/ou de recevoir des cadeaux de la part de ceux-ci.



IDENTIFICATION DES CONFLITS

L'identification précoce des conflits d'intérêts potentiels ou réels est essentielle pour mettre en œuvre des stratégies ou des processus d'atténuation efficaces qui aident à gérer le conflit en question avant qu'il ne devienne effectif.

Parmi les mesures d'identification des conflits potentiels figurent :

- La formation du personnel pour identifier et gérer de manière adéquate les conflits d'intérêts
- L'examen annuel par le service de la Conformité afin d'identifier tout nouveau conflit et revoir les contrôles relatifs aux conflits existants
- L'équipe d'investissement responsable se réunit régulièrement avec les équipes d'investissement actions, obligations et multi-actifs, ainsi que la direction générale du groupe Carmignac, afin de contribuer à l'identification de futurs conflits potentiels.



ATTÉNUATION DES CONFLITS

Carmignac a mis en place un certain nombre de structures et de processus afin d'éviter les conflits potentiels, de réduire le risque d'un conflit réel et d'atténuer l'impact de tels conflits lorsqu'ils surviennent.



ORGANISATION DES ÉQUIPES ESG & INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les équipes sont structurées pour atténuer et gérer les conflits d'intérêts internes potentiels. Le Stewardship Director est rattaché directement à la Directrice Générale UK, qui est membre du Conseil d'administration de Carmignac. L'équipe d'investissement responsable ne partage aucun lien hiérarchique avec une équipe de gestion, y compris les équipes Actions ou Obligations. La ligne hiérarchique indépendante par rapport au Conseil d'administration permet à l'équipe de se forger une opinion et de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt à long terme des clients de Carmignac, nonobstant l'horizon d'investissement et la stratégie du portefeuille sous-jacent



MISE EN ŒUVRE TRANSPARENTE ET ÉQUITABLE DES POLITIQUES

Les politiques ESG de Carmignac sont accessibles au public sur le site internet de Carmignac. Toutes les politiques ont été approuvées par les principales parties prenantes du Groupe Carmignac, comme indiqué dans la section consacrée à notre politique ESG dans le présent document, et sont régulièrement révisées. La transparence et la gouvernance de ces politiques garantissent leur application équitable et cohérente, contribuant ainsi à atténuer les conflits potentiels.

En outre, les politiques et les descriptions des conflits d'intérêts sont décrites dans **le Manuel de gestion de portefeuille**, qui est mis à jour régulièrement et signé par chaque membre des équipes Gestion et Investissement Responsable. En ce qui concerne plus spécifiquement nos activités de responsabilité actionnariale, il s'agit notamment du risque de conflit d'intérêts lors des actions d'engagement : lorsque nous dialoguons avec les entreprises, tout conflit d'intérêts ou la réception d'informations privilégiées ou confidentielles doivent être traités conformément aux procédures pertinentes afin d'éviter tout risque de comportement abusif sur le marché.



CARMIGNAC GESTION
PORTFOLIO MANAGEMENT HANDBOOK
JANUARY 2023





GESTION DES CONFLITS

Lorsque les mesures organisationnelles ou administratives prises par Carmignac pour gérer les conflits d'intérêts ne sont pas suffisantes pour éviter le risque de porter atteinte aux intérêts des investisseurs avec un degré de certitude raisonnable, la société informe clairement les investisseurs de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts.

1. La société enregistre toutes les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts théoriques pourraient survenir dans le cadre de ses activités sous forme de cartographie des risques.
2. Chaque fois qu'un conflit d'intérêts réel est identifié (soit par l'intermédiaire du système de contrôle interne, soit par la remontée de l'information par une personne concernée), le département Conformité et Contrôle interne s'assure que les mesures appropriées sont prises pour gérer le conflit d'intérêts et qu'il est consigné dans le registre dédié.
3. S'il apparaît que les mesures nécessaires à une gestion adéquate du conflit ne peuvent être prises, le département Conformité et Contrôle interne saisira la Direction Générale, qui décidera soit de ne pas gérer le conflit, soit de prendre les décisions nécessaires pour que des mesures adéquates puissent être mises en œuvre.
4. S'il apparaît que le conflit ne peut être géré de manière adéquate, les clients doivent être informés de la situation.

EXEMPLES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pour illustrer comment notre Politique en matière de gestion des conflits d'intérêts fonctionne dans la pratique et dans un contexte de responsabilité actionnariale, nous donnons les exemples ci-dessous.

L'équipe d'investissement est invitée à voter lors de l'assemblée générale annuelle de l'une de ses participations :



CAS HYPOTHÉTIQUE 1 :

...il s'agit également d'un investisseur institutionnel dans l'un des fonds de Carmignac.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comprend une résolution sur la politique de rémunération de la direction de la société. Une étude indépendante de la recherche relative aux résolutions est réalisée par l'équipe Investissement Responsable qui recommande de voter contre la politique. Nous estimons que les décisions peuvent être prises indépendamment sans conflit d'intérêts.

CAS HYPOTHÉTIQUE 2 :

...il s'agit également d'un prestataire de services de données pour les fonds Carmignac.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comprend une résolution sur la politique de rémunération de la direction de la société. Étant donné le lien que nous avons en tant que client du fournisseur de données et que nous avons des contacts avec la direction générale de la société, il existe un conflit d'intérêts. L'indépendance de la Politique de vote de Carmignac garantit que les décisions sont prises conformément aux directives bien établies. Les votes impliquant des décisions en matière de rémunération sont jugés sur des facteurs indépendants tels que la rémunération du groupe de pairs, la performance de l'entreprise, les liens avec les objectifs de développement durable. Carmignac votera conformément à ces lignes directrices, en veillant à ce qu'elles soient dûment justifiées. Si les équipes Gestion ou Investissement Responsable avaient des inquiétudes concernant l'application de la Politique de vote, cela serait remonté conformément à notre politique de remontée d'informations décrite ci-dessus.

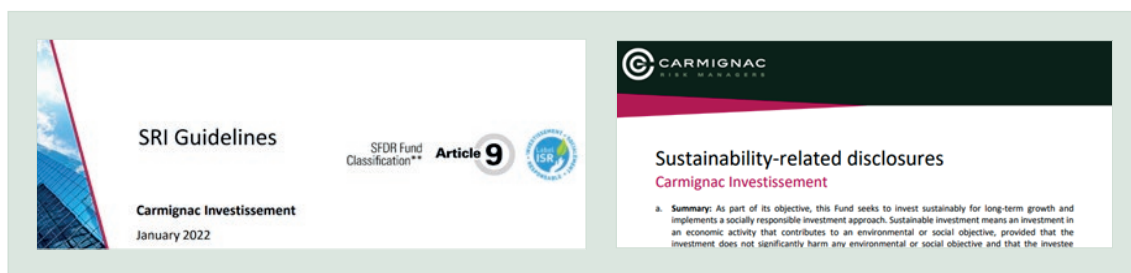
NOS POLITIQUES ESG

Carmignac estime que la transparence fait partie de son devoir fiduciaire envers ses clients et, depuis sa création en 1989, elle publie les inventaires des portefeuilles chaque trimestre. Les politiques ESG ne dérogent pas à cette pratique importante. Ces politiques et les rapports connexes sont disponibles sur la page Internet des politiques et rapports d'investissement responsable⁽¹³⁾.

Les politiques ESG de Carmignac et les autres politiques opérationnelles clés sont examinées et approuvées par différentes parties prenantes au sein du Groupe Carmignac. Les parties prenantes, telles que le Stewardship Director, le Responsable mondial de la Conformité et l'Auditeur interne, ont la responsabilité de procéder à une révision régulière afin de garantir l'indépendance et de s'assurer que les rapports sont justes et équilibrés.

Nom de la politique Carmignac	Contenu
Politique d'intégration ESG	Politique d'intégration ESG, méthodologie des pratiques pour les classes d'actifs actions, dette privée et dette souveraine
Politique d'exclusion et politique de sortie du charbon	Politique d'exclusion sectorielle et normative et seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions à l'échelle de l'entreprise et stratégie de sortie du charbon
Politiques d'engagement et de vote	Politique d'engagement actionnarial, politique de vote, rapports de vote et d'engagement
Codes de transparence	Codes de transparence tels qu'ils sont appliqués par le label ISR français
Politique climatique et rapport sur les émissions de carbone	Politique climatique et rapport sur les émissions de carbone pour tous les fonds, y compris l'exposition aux combustibles fossiles
Politique de résultats	Politique expliquant quels sont les résultats 1) que nous avons causés 2) auxquels nous avons contribué et 3) auxquels nous sommes directement liés
Transparence en matière de durabilité	Résumé de la réponse politique de la société à tous les articles du règlement européen SFDR 2019/2088

Au niveau des fonds, nous fournissons également toutes les informations relatives aux principaux fonds thématiques ISR et ESG et à la durabilité au niveau des fonds sur la page de notre site internet consacrée aux fonds⁽¹⁴⁾ et sur celle consacrée à l'investissement responsable.





INTÉGRATION

L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS SES INVESTISSEMENTS

En tant qu'investisseurs responsables et gérants actifs des actifs de nos clients, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à gérer les risques et opportunités ESG dans toutes les classes d'actifs lorsque nous réalisons des investissements pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous serons en mesure d'obtenir des performances durables à long terme grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'obtenir des résultats positifs pour la société et l'environnement.

En 2020, Carmignac a lancé **START***, son système exclusif de recherche ESG.

L'objectif de ce système de recherche exclusif est de permettre l'intégration des critères ESG dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement et d'échanger des points de vue ESG sur nos actions, nos obligations privées et plus récemment nos obligations souveraines. START nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG à notre processus d'investissement en associant des sources de données externes à notre analyse interne pour apprécier la manière dont une société se comporte avec ses parties prenantes, gère les risques et tire parti des opportunités ESG.



START s'articule autour d'un processus en 4 étapes :

- 1. GROUPEMENT :** les entreprises sont affectées à l'un des 90 groupes sectoriels exclusifs ESG de Carmignac ;
- 2. COLLECTE D'INFORMATIONS :** de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise sont collectées auprès de diverses sources de données spécialisées (pour en savoir plus, voir la section relative aux fournisseurs externes de données ESG du présent rapport) ;
- 3. CLASSEMENT :** les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs et reçoivent une note de référence ;
- 4. ANALYSE :** l'expertise interne est appliquée à l'analyse existante.

Les considérations ESG sont essentielles à la compréhension des pratiques commerciales d'une entreprise, ainsi qu'à la prévision de sa performance financière. Les analystes et gérants de portefeuille Carmignac sont donc chargés d'entreprendre et de suivre l'analyse ESG qualitative de toutes les entreprises sur START avant d'investir. Cela permet de s'assurer que le profil ESG d'une entreprise a été examiné avant de prendre une décision d'investissement.



*Pour en savoir plus sur notre approche de l'intégration des facteurs ESG au niveau des classes d'actifs et sur notre outil propriétaire START, veuillez consulter notre **Politique d'intégration ESG**⁽¹⁵⁾ disponible sur notre site internet.*

L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'EXCLUSION AU REGARD DES FACTEURS ESG

Nous avons la conviction que nos investissements doivent porter sur des entreprises qui présentent un modèle économique durable et des perspectives de croissance à long terme. À ce titre, nous procédons à des exclusions normatives mondiales des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les normes commerciales de l'OCDE, ainsi que les droits de l'homme. Nous surveillons ces controverses et abus par l'intermédiaire d'un prestataire externe, mais nous effectuons également notre propre analyse afin de nous forger une opinion concernant les actions et les politiques des entreprises pour atténuer les risques connexes liés aux normes. Deuxièmement, Carmignac applique à toute sa gamme de fonds des inclusions sectorielles basées principalement sur des seuils de chiffre d'affaires.

Carmignac pratique également une politique d'exclusion étendue qui peut s'appliquer aux fonds qui se sont engagés plus avant dans des politiques et pratiques de durabilité, tels que les fonds accrédités par le label belge Towards Sustainability. Ces secteurs peuvent inclure les énergies conventionnelles et non conventionnelles, les jeux d'argent, les armes, la transformation des protéines animales, l'alcool.



*Nous détaillons également notre approche dans notre **Politique d'exclusion** disponible sur notre site internet⁽¹⁶⁾.*

RESTRICTIONS STRICTES À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

(les transactions sont interdites et bloquées sur les outils de trading)



Fabricants d'armes controversées qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales*.



Producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



Exploitants de mines de charbon thermique qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.



Producteurs d'énergie qui produisent plus de CO2/kWh que le seuil défini**.



Producteurs et distributeurs de produits pornographiques et de divertissement pour adultes qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



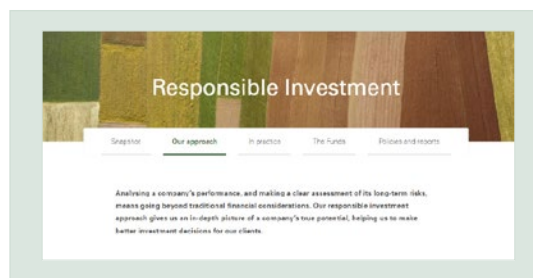
Contrevenants aux normes internationales, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, les Principes de l'OIT et les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

** Entreprises qui ne respectent pas : 1) la Convention d'Ottawa (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2) la Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions ; 3) la loi belge dite Loi Mahoux, l'interdiction des armes à uranium ; 4) la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes chimiques ; 5) le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des États dits dotés de l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) la Convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes biologiques.

** Conformément au scénario 2 °C préconisé par l'AIE, ou construction de nouvelles centrales au charbon/nucléaires ou, si les données sur le CO2 ne sont pas disponibles, chiffre d'affaires Gaz>30 %, Charbon >10 %, Nucléaire >30 %.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG : FAITS MARQUANTS 2021

En 2021, nous avons poursuivi nos efforts vers une meilleure intégration des enjeux ESG dans nos investissements. Nous avons continué à renforcer la robustesse de notre processus d'intégration des critères ESG en mettant en place de nouvelles politiques⁽¹⁷⁾ et nous avons approfondi et élargi notre analyse ESG dans toutes les classes d'actifs, comme indiqué ci-dessous :



CLASSIFICATIONS ESG DES FONDS

En tant qu'investisseurs actifs, nous sommes pleinement conscients que l'investissement responsable n'est plus un thème d'investissement en soi, mais qu'il devient une composante essentielle du monde de l'investissement de demain. Nous avons suivi les récentes évolutions influentes dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences en matière de reporting du SFDR, de la Taxonomie verte de l'UE, de la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (MiFID II) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui visent à introduire un ensemble de normes solides en matière de finance durable. Compte tenu de l'importance pour nos clients de notre alignement sur ces normes de durabilité européennes et britanniques, ainsi que sur les labels nationaux (par exemple, le label « ISR » en France et le label « Towards Sustainability » en Belgique), nous avons pris des mesures pour revoir la composition de nos fonds et intégrer davantage les considérations ESG dans notre gamme de produits afin de respecter ce solide ensemble de normes de durabilité.

Carmignac a mobilisé les équipes de toute la société **pour atteindre d'ici fin 2021 notre objectif ambitieux de 90 % des actifs sous gestion éligibles (couverts par le SFDR) composés de fonds classés Articles 8 et 9.** Alors que le secteur de la gestion d'actifs est actuellement à 4 % en Europe, nous avons atteint 17 %⁽¹⁸⁾ de nos fonds classés Article 9 (SFDR) au 31 décembre 2021.

NOTRE « CADRE DES RÉSULTATS »

Afin de répondre aux exigences et de faciliter la classification de sept de nos fonds actions dans l'ambitieux Article 9 (SFDR), Carmignac a élaboré un « Cadre de résultats » fondé sur des règles et conforme aux ODD des Nations Unies⁽¹⁹⁾.

Pour garantir que « personne ne soit laissé pour compte » (la promesse centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030), les ODD peuvent servir de guide pour aider les investisseurs à comprendre comment leurs investissements peuvent contribuer à façonner des résultats positifs et significatifs pour la société et l'environnement.

(17) https://www.carmignac.co.uk/en_GB/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528

(18) calculé sur la base des actifs sous gestion de Carmignac au 1/1/2022

(19) <https://sdgs.un.org/goals>

Le Cadre des résultats exclusif de Carmignac cartographie plus de 1 700 activités et les associe à 9 des 17 ODD. Nous considérons ces 9 ODD comme « investissables », ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont en mesure de soutenir les progrès vers la réalisation de ces objectifs, par le biais de leurs produits et services. Les ODD investissables identifiés par Carmignac sont les suivants :

FOCUS SUR 9 ODD⁽¹⁹⁾



Les entreprises alignées sont identifiées à l'aide des données relatives à leur chiffre d'affaires. Pour ce faire, nous avons créé un système exclusif de classification des activités des entreprises que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise des données brutes relatives au chiffre d'affaires des entreprises et provenant d'un fournisseur externe pour identifier les entreprises qui opèrent dans ces activités et sont donc alignées sur les ODD.

Afin d'être considérée comme alignée sur les ODD selon notre Cadre, une entreprise doit réaliser au moins 50 % de son chiffre d'affaires dans des activités qui ont une contribution positive à au moins l'un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Une fois qu'une entreprise a dépassé ce seuil de 50 %, nous considérons qu'elle est « alignée » et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette société comme telle lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds.

7 des fonds actions de Carmignac ont désormais **un objectif d'investissement de plus de 50 % de leur actifs nets dans des entreprises** ayant une contribution positive à la société et à l'environnement.



Pour en savoir plus sur le SFDR et les implications de cette classification en matière de finance durable, veuillez consulter les articles suivants que nous avons publiés sur notre site internet⁽²⁰⁾.



(20) https://carmidoc.carmignac.com/SRISFDR_FR_en.pdf

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LES OBLIGATIONS SOUVERAINES

En ce qui concerne les obligations souveraines, bien que des solutions externes soient progressivement mises en place, nous avons pris l'initiative de construire nos propres modèles internes afin de veiller à l'intégration des critères ESG et de fournir des informations importantes à nos clients.

Les deux modèles suivants ont été développés au cours des dernières années.

1

Un modèle global de risque souverain en matière de critères ESG : évalue les risques ESG auxquels sont confrontés les pays développés et émergents ; **et**

2

Un modèle d'impact sur les marchés émergents : vise à guider l'investissement à impact au sein des pays émergents.

Nous fournissons ci-dessous les sources et les pondérations des indicateurs utilisés dans nos modèles ESG souverains :

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
Environnementaux				
1	Émissions de CO ₂ par habitant	Our World In Data – Oxford University	20 %	33 %
2	Part des énergies renouvelables dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	33 % (avec un malus en cas d'utilisation élevée ou croissante de charbon)
3	Part du charbon dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	-
4	PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %	33 %
5	Ratification de l'Accord de Paris	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique	Malus de 0,2 en cas de non ratification	-
6	Traitement des déchets solides dans le respect de l'environnement	Rapport de la Banque mondiale « What a waste 2.0 ». Données issues des statistiques des Nations Unies, de l'OCDE et des rapports régionaux et nationaux	20 %/3	-
7	Espérance de vie en bonne santé réduite à cause d'un assainissement insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
8	Espérance de vie en bonne santé réduite à cause d'une eau insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
Sociaux				
9	Espérance de vie à la naissance des deux sexes	Banque mondiale	20 %	25 %
10	Coefficient de Gini - revenus	Banque mondiale	20 %	25 %
11	Éducation (Enquête PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, science) - OCDE Taux d'alphabétisation - Banque mondiale	20 %	25 %
12	PIB par habitant en PPA	FMI	20 %	-
13	IDH	Nations Unies - Programme de développement	20 %	25 %

 Inclus dans les deux modèles

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
Gouvernance				
14	Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20 %	25 %
15	Situation budgétaire (déficit en % du PIB)	FMI	20 %	25 %
16	Dette en années de recettes	Dette brute par rapport au PIB et recettes par rapport au PIB - FMI	20 %	25 %
17	Situation de la balance courante	Balance courante par rapport au PIB - FMI	20 %	25 %
18	Liberté économique	The Heritage Foundation	20 %	-

 Inclus dans les deux modèles



*Vous trouverez plus de précisions sur la méthodologie dans notre **Politique d'intégration ESG**⁽²¹⁾.*



AMÉLIORATIONS CONTINUES DE NOTRE SYSTÈME EXCLUSIF DE RECHERCHE ESG, START

Avec START, nous avons mis en place un outil d'engagement pour mieux saisir nos actions d'engagement auprès des entreprises et suivre plus efficacement les réponses des entreprises à nos demandes d'engagement. Le cas échéant, nous pouvons mettre à jour les notations START après une action d'engagement. Par exemple, en 2021, à la suite d'un dialogue avec la société industrielle Autostrade, nous avons manuellement modifié sa note START, la faisant passer de la note inférieure C à la note supérieure B, car l'analyste ESG qui a mené le dialogue avec la société a estimé qu'elle avait répondu à nos préoccupations concernant un incident de sécurité. En 2022, nous travaillons sur un champ dans START afin d'identifier si une action d'engagement déclenche un changement de score START, ce qui permettra d'évaluer l'impact de nos actions d'engagement ainsi que le besoin de suivi.

De manière plus générale, nous avons également apporté quelques ajouts à notre flux de données et à nos fonctionnalités au sein de START en intégrant notre système de notation ESG souverain exclusif et en utilisant le fournisseur de données Beyond Rating comme outil de comparaison externe.

Une grande partie de nos fonds obligataires utilise déjà ce processus de notation et cette initiative devrait faciliter l'intégration des facteurs ESG grâce à une vision plus efficace et automatisée des risques souverains dans le portefeuille.

(21) https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf

RECOURS À DES FOURNISSEURS EXTERNES DE DONNÉES ESG

Par le biais de **START**, Carmignac fait appel aux fournisseurs externes de données suivants :

Fournisseur	Service fourni	Activité
TR REFINITIV	Données relatives à la performance ESG des entreprises	Depuis 2019
S&P TRUCOST	Données sur le climat, y compris les combustibles fossiles, l'alignement avec l'Accord de Paris	Abonnement prolongé en 2022 pour inclure le risque climatique physique et de transition
FACTSET	Chiffre d'affaires des entreprises par activité	Extension de la licence en 2021 à l'équipe d'investissement responsable
MSCI	Notation ESG comparée à notre système interne START, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises	Depuis 2012
ISS	Service de filtrage des controverses et de vote par procuration	Depuis 2015
BEYOND RATING	Notation ESG comparée à notre système interne de notation souverain	Examen des fournisseurs de données ESG relatives aux pays Utilisation pour filtrer efficacement les ratifications par pays

Ces prestataires externes couvrent le conseil en vote par procuration, la recherche ESG de pointe et des outils d'analyse spécifiques. Un processus d'appel d'offres très strict est en place pour la sélection des fournisseurs de données. Selon notre Chief Data Officer, Louis-Arnaud Iscla,



Un ensemble de critères de sélection est défini et mesuré parmi les fournisseurs potentiels afin que les décisions les plus objectives soient prises du point de vue de la valeur opérationnelle, des coûts et des services. Dans la mesure où l'innovation contribue de manière significative à affiner notre approche de l'investissement responsable, nous restons à l'écoute du marché pour offrir les meilleurs résultats possibles aux équipes d'investissement et à nos clients.

Le suivi de la qualité des données transmises par les fournisseurs de données est constant afin de garantir que nos équipes d'investissement et nos clients reçoivent les informations les plus récentes et les plus précises. Par exemple, nous avons récemment mis fin aux services d'un fournisseur de données, car nous n'étions pas satisfaits de l'exactitude et de la rapidité des informations pour produire des rapports à l'intention de nos clients.

En outre, nous voulons que notre analyse ESG intègre de plus en plus d'informations prospectives. Afin de supprimer certains biais liés à des données ESG périmées, nous avons fait appel aux données d'intelligence artificielle de TrueValue Labs, qui fournissent des informations actualisées sur les facteurs ESG relatifs à nos investissements et peuvent compléter les points de données manquants comme, par exemple, ceux du volet social de l'analyse ESG, lequel est généralement plus difficile à mesurer.

Une fois les données intégrées dans START, elles seront affichées de manière à être utiles aux équipes d'investissement dans le cadre de leurs recherches quotidiennes.





ENGAGEMENT

En tant qu'investisseur actif et responsable qui gère des portefeuilles à forte conviction, l'actionnariat actif fait partie intégrante de la stratégie globale de Carmignac et constitue le fondement de notre approche en matière d'investissement responsable. Nous croyons fermement à une approche de gestion axée sur les parties prenantes et, en tant qu'actionnaire actif, nous engageons le dialogue avec la direction, les conseils d'administration, les experts sectoriels et les autres parties prenantes des entreprises sur nos positions en actions et en obligations.

En 2021, nous avons renforcé notre engagement et publié une politique d'engagement détaillée⁽²²⁾ sur notre site internet, qui décrit notre approche en matière d'engagement, notamment le processus d'engagement et la remontée des informations. Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II, nous fournissons dans cette section des informations concernant l'exécution de notre Politique d'engagement actionnarial.

L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

POURQUOI NOUS ENGAGEONS LE DIALOGUE

Carmignac engage le dialogue avec la direction des entreprises pour trois raisons qui concernent nos actions et nos obligations privées :

1.

ALLER AU-DELÀ DES DONNÉES ESG EXTERNES

Les données ESG fournies par les rapports des entreprises ou par des agences externes étant souvent rétrospectives et mises à jour rarement et avec un décalage dans le temps, un investisseur responsable ne doit pas se fier uniquement à ces données. Nos activités d'engagement peuvent nous aider à mieux comprendre la vision prospective des stratégies des entreprises, y compris la manière dont elles gèrent leurs risques ESG.



*Par exemple, en 2021, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec la compagnie de croisière **Carnival Plc**, qui d'après notre analyse interne, était notée injustement par un important fournisseur de données ESG. Cet exemple fait désormais partie de notre Rapport trimestriel de vote et d'engagement, disponible ici⁽²³⁾.*

(22) https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_en.pdf

(23) https://carmidoc.carmignac.com/SRIQVER_FR_en.pdf



2.

ENGAGEMENT ET PERFORMANCE FINANCIÈRE

La recherche universitaire⁽²⁴⁾ montre de plus en plus que des actions efficaces d'engagement en faveur des critères ESG permettent d'améliorer la performance financière en augmentant le niveau d'information dont disposent les investisseurs pour les processus décisionnels. Grâce à la possibilité de partager les meilleures pratiques, nous sommes convaincus que nos engagements ciblés se traduiront par une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement.

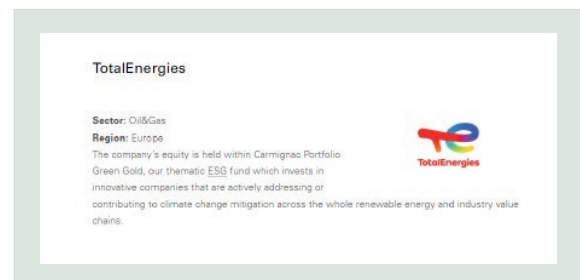
3.

RENDEMENTS FINANCIERS ET CRÉATION DE VALEUR POSITIVE POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Nous pensons que notre devoir fiduciaire couvre à la fois les rendements financiers et la création de valeur positive pour la société et l'environnement. Pour générer un impact positif par le biais de nos investissements, nous utilisons notre capacité d'engagement en tant qu'outil d'actionnariat actif pour aider les entreprises à identifier les facteurs ESG qui sont importants pour améliorer leur profil ESG.



Notre engagement auprès de la société **TotalEnergies** en 2021 reflète cette volonté de se concentrer sur des facteurs importants et des résultats positifs. Début 2022, nous avons créé une nouvelle page sur notre site internet pour héberger ces études de cas de manière dynamique, comme illustré [ici](#):



Bien que l'engagement puisse être le catalyseur d'un changement réel dans l'ambition et la performance ESG des entreprises, nous reconnaissons que la réussite de l'engagement n'est pas systématique. Sans chercher à microgérer ou à piloter les entreprises en leur disant ce qu'elles doivent faire, nous considérons que notre rôle est celui d'un gérant de capitaux, qui aide les entreprises à définir leur orientation afin d'accompagner une trajectoire positive.

Dans cette optique, certaines de nos actions d'engagement n'ont donné lieu qu'à des clarifications sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les objectifs et les indicateurs ESG.

Par exemple, en 2021, nous avons engagé un dialogue avec une **société de voyages en ligne** après un premier refus de nous rencontrer (préférence marquée pour les réponses par e-mail à des questions spécifiques), mais l'équipe responsable des relations avec les investisseurs n'était pas à l'aise pour discuter des sujets ESG. Toutefois, en raison d'un nombre croissant de demandes ESG (bien qu'elles proviennent d'une base faible) et de notre intérêt persistant, la société de voyages en ligne prépare un rapport ESG qui contiendra des réponses complètes aux questions qui lui ont été posées. Nous suivrons sa progression et nous chercherons à réengager le dialogue si le rapport ne se concrétise pas.



QUI MÈNE LE DIALOGUE ?

Le dialogue avec les entreprises est assuré par les 3 groupes au sein de l'équipe d'investissement : les analystes recherche, les gérants de portefeuille, les analystes ESG et l'analyste gouvernance. L'analyste gouvernance coordonne le plan d'engagement en faisant appel aux analystes ESG pour leur domaine d'expertise et en collaborant avec les analystes sectoriels et les gérants de portefeuille pour les décisions conjointes de justification de l'engagement du dialogue, tandis que la supervision de la politique d'engagement est assurée par le CIO, Edouard Carmignac, et la Directrice Générale, Maxime Carmignac.

En outre, sur le plan opérationnel, un groupe de gouvernance de l'investissement responsable, composé de Maxime Carmignac, du Stewardship Director et de l'analyste gouvernance, décide du programme annuel d'engagement et assure une surveillance continue.



PARTAGE D'INFORMATIONS

Chaque semaine, les synthèses des actions d'engagement menées par l'équipe d'investissement responsable auprès des entreprises sont communiquées à l'équipe d'investissement afin de mettre en évidence les principaux points des discussions avec les entreprises et les éventuels suivis.

Toutes les actions d'engagement auprès des entreprises sont également enregistrées dans une base de données front office et partagées entre l'équipe d'investissement responsable et les équipes d'investissement afin de surveiller les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les informations enregistrées comprennent les notes des échanges, un résumé des échanges et les points d'action identifiés et demandés à l'entreprise.



AUDIT DE NOS DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Chez Carmignac, 13 de nos fonds ont le label ISR français. Dans le cadre des audits de label, plusieurs fois par an, notre démarche et nos dossiers d'engagement sont audités par un tiers (Ernst and Young). C'est l'occasion d'améliorer la communication auprès de nos clients sur ce sujet en partageant les bonnes pratiques du secteur et en respectant les attentes accrues du label en matière de transparence. En 2021, nous avons pris en compte la recommandation du cabinet et avons inclus le nombre d'actions d'engagement réalisées par fonds, une information qui apparaîtra dans nos rapports annuels.



ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉTENTION DE DETTE SOUVERAINE

En ce qui concerne nos positions sur la dette souveraine des émetteurs obligataires, bien que cela ne décourage pas notre dialogue et nos efforts d'engagement, l'ampleur et l'efficacité de l'engagement peuvent être plus limitées, car nous ne sommes pas actionnaires de l'entreprise et, à ce titre, nous avons un effet de levier plus limité pour influencer les émetteurs. En outre, même si nous engageons le dialogue avec des émetteurs qui ne sont pas des entreprises, comme un État souverain, cela peut s'avérer plus difficile que d'influencer une entreprise. C'est pourquoi Carmignac continuera d'examiner les meilleurs moyens de mener à bien l'engagement ESG afin de maximiser l'impact et l'utilisation des ressources, y compris le partenariat et la collaboration avec d'autres investisseurs et parties prenantes clés. Nous effectuons des recherches approfondies pour chaque engagement que nous entreprenons, en nous concentrant sur les facteurs ESG les plus importants qui sont les moteurs de la performance à long terme d'une entreprise.

Par exemple, Carmignac détient des obligations dans la société pétrolière Pemex, détenue à 100 % par l'État mexicain. Nous pensons qu'il est plus difficile de dialoguer avec l'entreprise et de faire entendre notre voix en tant que détenteur d'obligations compte tenu de sa structure actionnariale. Toutefois, selon nous, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement fin 2018, un certain nombre d'améliorations ont été apportées. Les critiques négatives proviennent généralement de controverses environnementales et sociétales et d'une mauvaise communication (le dernier rapport sur le développement durable a été produit pour 2019, en espagnol uniquement). Conformément à notre politique de remontée d'informations, nous faisons désormais partie d'une initiative collaborative avec un certain nombre d'autres investisseurs afin de dialoguer avec l'entreprise sur le sujet du changement climatique. En s'associant à d'autres investisseurs, notre objectif est de faire entendre notre voix sur les questions de communication d'informations et de critères ESG.

NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT EN 2021

Carmignac prend sa responsabilité actionnariale au sérieux et consacre des ressources importantes à garantir que les actifs de ses clients sont protégés et valorisés dans le temps. Nous nous concentrons sur la qualité de nos discussions à valeur d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons plutôt que sur la quantité de ces discussions.

Notre activité d'engagement à travers nos positions en actions et en obligations privées a été déclenchée par les cinq objectifs d'engagement suivants, également identifiés dans notre Politique d'engagement⁽²⁶⁾ :

En 2021, nous avons mené **84** initiatives d'engagement auprès de **74** sociétés⁽²⁵⁾

5 TYPES D'ENGAGEMENT

1.

Risque ESG :

ces actions d'engagement sont déclenchées par une mauvaise note E, S ou G dans notre système exclusif de notation et de recherche, START, ou par une note faible octroyée par un important fournisseur de notation externe.

2.

Thème :

ces actions d'engagement proactives sont axées sur nos trois thèmes prioritaires d'engagement : le changement climatique, la responsabilisation et le leadership. Vous trouverez plus de détails sur ces thèmes dans la section correspondante du présent rapport.

3.

Impact :

nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle économique pour identifier leur intentionnalité, la manière dont elles entendent créer de la valeur ajoutée et enfin mesurer leurs résultats pour créer une valeur sociétale et environnementale globale.

4.

Comportement controversé :

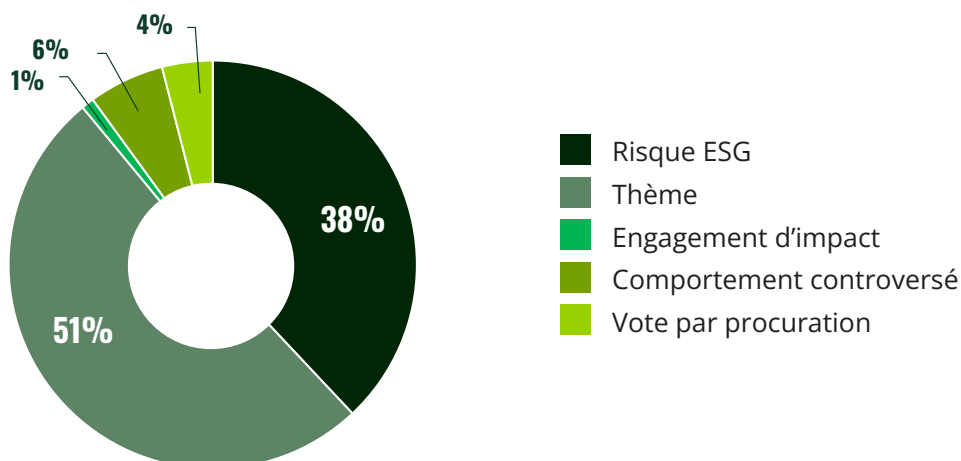
ces actions d'engagement peuvent avoir lieu auprès des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles peuvent également avoir lieu à la suite d'un événement important survenu dans l'entreprise, susceptible d'être significatif pour l'entreprise en portefeuille, notamment pour sa situation financière et sa réputation.

5.

Décision de vote par procuration :

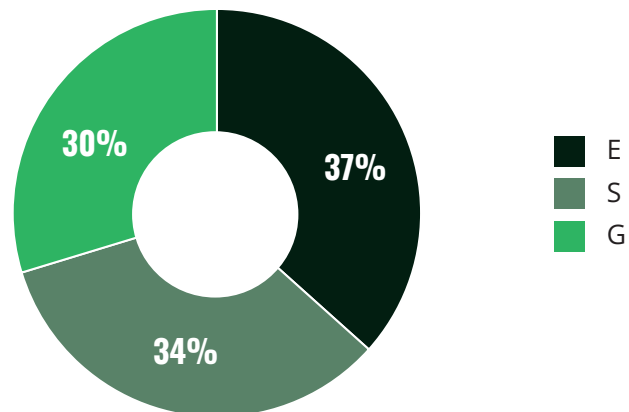
il s'agit des conférences téléphoniques ou des réunions en présentiel organisées avant et/ou après l'assemblée générale d'une société. L'objectif de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.

RÉPARTITION DES TYPES D'ENGAGEMENT EN 2021*



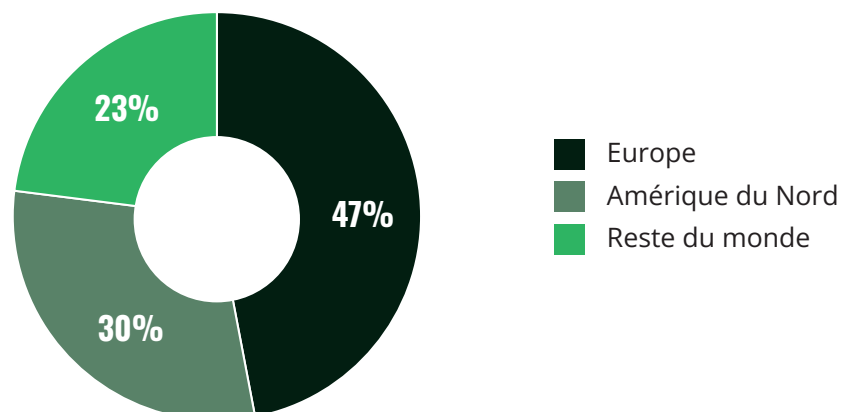
Nous avons observé une répartition similaire entre les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance...

ENGAGEMENT 2021 PAR CATÉGORIE*



... dans les nombreuses régions dans lesquelles nous investissons

ENGAGEMENT 2021 PAR RÉGION*





L'ENGAGEMENT DANS LA PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

En 2021, nous avons privilégié notre engagement sur trois thèmes cohérents avec la philosophie d'investissement de Carmignac et ses opinions à long terme pour guider nos priorités et notre activité en matière d'engagement :



Changement climatique

Nous pensons que chaque entreprise a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous travaillons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour garantir la transparence en matière d'émissions de carbone et la transition vers des politiques respectueuses du climat.



Responsabilisation

Nous sommes convaincus que les collaborateurs sont l'actif le plus précieux d'une entreprise, lorsque l'on prend soin d'eux. Nous demandons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se concentrer sur la gestion efficace de leur capital humain pour assurer l'engagement et la satisfaction des collaborateurs.



Leadership

Nous croyons en la création de valeur à long terme par des entreprises capables d'innover pour offrir sans cesse les meilleures solutions à leurs clients. Nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter une vision à long terme, en tirant parti de notre propre héritage en tant que société familiale et entrepreneuriale.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions d'engagement axées sur ces thèmes :

PHILIPS

KONINKLIJKE PHILIPS

Secteur : Santé

Région : Europe

Participation de Carmignac : Carmignac Long-Short European Equities

Objectif(s) d'engagement : L'objectif de l'engagement était d'évaluer l'accent mis par l'entreprise sur l'économie circulaire et la manière dont elle peut réduire son impact sur l'environnement (thème Carmignac : changement climatique).

Méthode d'engagement : Appel direct

Synthèse de l'engagement : L'engagement de l'entreprise en faveur de l'objectif de zéro émission nette sera certainement un avantage concurrentiel, car les clients commencent à poser des questions sur le climat et les émissions de CO2. Comme pour de nombreuses entreprises du secteur de la santé, la chaîne d'approvisionnement reste un défi, bien que l'entreprise ait une bonne connaissance des fournisseurs de niveau 1, mais pas des autres. L'entreprise a travaillé avec des consultants pour avoir une meilleure visibilité sur les fournisseurs de niveau 2 et au-delà. Elle développe des partenariats et exerce une pression sur les fournisseurs de niveau 1 pour qu'ils veillent à ce que les fournisseurs de niveau 2 et autres respectent leurs engagements, ce qui est un exemple de bonne pratique que nous sommes en mesure d'encourager dans d'autres entreprises.

Résultat et prochaines étapes : Nous continuerons à surveiller l'entreprise sur ces questions.

AMAZON INC

Secteur : E-commerce discrétionnaire

Région : Amérique du Nord

Participation de Carmignac : Un certain nombre de fonds actions de Carmignac

Objectif(s) d'engagement : Discuter de l'actualité du fondateur de la société qui quitte son poste de PDG et devient président exécutif (thème Carmignac : leadership). Nous avons également souhaité obtenir le point de vue de la société sur les récentes controverses concernant les collaborateurs et le travail, sur l'engagement des collaborateurs et les politiques de diversité et d'inclusion (thème Carmignac : responsabilisation).

Méthode d'engagement : Appel direct

Synthèse de l'engagement : En termes de leadership, la société nous a assuré que le fondateur et PDG avait déjà un rôle réduit et de plus haut niveau avant l'annonce et pendant la pandémie, de sorte qu'aucun changement majeur dans le style de gestion n'est attendu. Il reste employé de la société pour travailler sur la réflexion « blue sky » et sur d'autres projets afin de continuer à innover, ce qui est dans l'ADN de l'entreprise.

Par ailleurs, nous avons discuté des controverses sociales autour des syndicats pour connaître le point de vue de l'entreprise sur le sujet. L'entreprise a indiqué qu'elle cherchait à utiliser l'intelligence artificielle pour suivre l'engagement/le moral des collaborateurs et avoir des points quotidiens avec ses effectifs pour s'améliorer d'année en année, dans le but de devenir l'un des meilleurs employeurs au monde après avoir mis l'accent sur la satisfaction des clients. Le bonheur des collaborateurs est essentiel pour l'entreprise qui a souligné les efforts réalisés en matière d'avantages sociaux (comme la prime quotidienne pour les conducteurs lorsqu'ils partent à l'heure). Aujourd'hui, l'entreprise compte 5 000 collaborateurs chargés de la santé et de la sécurité et continue de recruter avec une approche « sur le terrain » pour garantir la sécurité au travail.

Résultat et prochaines étapes : En complément de notre engagement, Carmignac a également soutenu un certain nombre de résolutions des actionnaires sur des sujets sociaux lors de l'assemblée générale annuelle 2021 de la société qui s'est tenue le 26 mai. Nous avons en général voté en faveur des résolutions des actionnaires pour renforcer notre message à l'intention de la société selon lequel nous prenons ces questions au sérieux. Par exemple, nous avons soutenu une résolution demandant à l'entreprise de rendre compte de l'écart de rémunération entre les sexes et selon les origines, de superviser et de rendre compte d'un audit sur les droits civiques, l'équité, la diversité et l'inclusion et de rendre compte des impacts potentiels sur les droits de l'homme de l'utilisation de la reconnaissance par les clients. Nous continuons de surveiller les pratiques ESG de l'entreprise et nous suivrons notre engagement auprès de l'entreprise en 2022.



SUNAC CHINE

Secteur : Immobilier

Région : Reste du monde

Participation de Carmignac : Détendue dans plusieurs portefeuilles obligataires de Carmignac

Objectif(s) d'engagement : Compte tenu de la faible notation de la société par un prestataire externe de recherche ESG auquel Carmignac fait appel, nous avons souhaité signaler à l'entreprise les axes d'amélioration que nous avons identifiés et lui expliquer l'importance de s'assurer qu'elle est suffisamment transparente sur ses pratiques ESG, car il s'agit de données de plus en plus prises en compte dans les décisions d'investissement.

Méthode d'engagement : Appel direct

Synthèse de l'engagement : Nous avons demandé à la société de s'améliorer sur les points suivants :

- Indépendance du comité de rémunération ;
- Prise en compte de la diversité dans la composition du conseil d'administration ;
- Revue de l'engagement dans le temps des administrateurs ;
- Alignement des informations sur les cadres de reporting ESG (y compris la TCFD étant donné le soutien de la Bourse de Hong Kong (HKEX) au cadre) ;
- Dialogue régulier avec les fournisseurs externes de données ESG, compte tenu de l'importance accrue des enjeux ESG dans les décisions d'investissement ;
- Définition d'objectifs environnementaux alignés sur 1,5 degré de réchauffement climatique ;
- Santé et sécurité des effectifs : définir une politique, des objectifs et démontrer qu'elle contrôle sa performance par rapport à ces objectifs.

Cet engagement a été l'occasion pour Carmignac d'exprimer son point de vue sur la performance ESG de l'entreprise et, surtout, de formuler ses recommandations sur la manière dont elle devrait améliorer ses pratiques. Nous avons constaté que la société faisait systématiquement référence aux règles de la Bourse de Hong Kong au lieu d'exprimer une ambition et une vision fortes sur le sujet. Les exigences ESG de plus en plus strictes de la Bourse de Hong Kong vont probablement inciter l'entreprise à adopter de meilleures pratiques ESG à l'avenir.

Résultat et prochaines étapes : Nous suivrons les progrès et poursuivrons notre dialogue avec la société.





COLLABORATIONS

POURQUOI NOUS COLLABORONS

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont tous deux de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la responsabilité actionnariale la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises dans lesquelles ils investissent sur les questions ESG importantes, notamment les risques systémiques et de marché, et contribuer ainsi à améliorer le fonctionnement des marchés.

En tant que gestionnaire d'actifs indépendant et actif représentant 41,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion⁽²⁷⁾, s'associer à d'autres investisseurs, souvent plus importants, peut s'avérer particulièrement utile pour donner plus de poids à notre engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La collaboration peut être un moyen d'intensifier notre engagement auprès des entreprises. Dans le cas où l'engagement du dialogue en privé n'entraîne pas de changement de la part de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement, le fait de s'associer à d'autres investisseurs peut contribuer à exercer une pression supplémentaire sur l'entreprise pour quelle agisse conformément à une recommandation. À l'avenir, nous chercherons de plus en plus à utiliser la collaboration comme moyen d'intensifier notre stratégie d'engagement.

NOTRE ADHÉSION À DES AFFILIATIONS

L'adhésion à des affiliations offre différents niveaux d'opportunités de collaboration et de participation. Lorsque nous devenons affiliés, nous veillons à ce que leur objectif et leur mission leur permettent de s'attaquer aux risques ESG importants et d'identifier les risques de marché ou systémiques, tels que le changement climatique par exemple. Notre politique est de rechercher la collaboration lorsque les intérêts sont alignés et que les objectifs sont fondés sur des questions importantes. Toute collaboration est effectuée conformément aux règles applicables en matière d'antitrust, de conflits d'intérêts et d'action de concert.

Carmignac est
membre de **11**
affiliations

AFFILIATIONS SPÉCIFIQUES AUX CRITÈRES ESG

NOM DE L’AFFILIATION

OBJECTIF

RÔLE DE CARMIGNAC



<https://www.climateaction100.org/>

Date de signature : 27/10/2019

Une initiative menée par des investisseurs pour s’assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Signataire. Carmignac collabore également à deux actions d’engagement de CA 100+. Nous prévoyons de fournir plus de détails sur notre implication à l’avenir.



<https://tobaccofreeportfolios.org/>

Date de signature : 01/12/2019

Une initiative menée par des investisseurs pour s’assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Supporter. Conformément à la pratique de longue date de Carmignac visant à exclure les entreprises productrices de tabac, nous avons formalisé en 2018 notre engagement à ne pas investir dans les sociétés impliquées dans la production de tabac, celles qui détiennent une participation importante dans de telles sociétés, ainsi que celles qui sont impliquées dans la distribution en gros du tabac (> 5 % du chiffre d’affaires de la société) ou dans la fourniture de composants de cigarettes, tels que les filtres (> 5 % du chiffre d’affaires de la société). Pour en savoir plus, veuillez consulter notre politique d’exclusion disponible sur notre site internet : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_UK_en.pdf



<https://shareaction.org/>

Cette initiative vise à rassembler les investisseurs pour accélérer l’action des entreprises en matière de changement climatique dans les secteurs clés.

Membre. Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à s’aligner sur les objectifs de cette initiative.

CADRES ESG

NOM DE L’AFFILIATION

OBJECTIF

RÔLE DE CARMIGNAC



<https://www.unpri.org/>
Date de signature : 14/06/2012

Les PRI sont soutenus par les Nations Unies, mais n’en font pas partie. Ils encouragent les investisseurs à utiliser l’investissement responsable pour améliorer les performances et mieux gérer les risques. Ils collaborent également avec les décideurs politiques dans le monde, mais ne sont associés à aucun gouvernement.

Signataire. Les PRI exigent la publication annuelle d’informations concernant les activités de financement et l’intégration des critères ESG. Sur la base d’un rapport auto-rempli, Carmignac est notée sur des critères de durabilité. Dans l’attente des résultats de l’évaluation 2021, Carmignac est notée A+ dans les résultats de l’évaluation 2020 des PRI des Nations Unies pour les modules « Stratégie et gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation ».



<https://www.fsb-tcfd.org/>
Date de signature : 05/01/2020

Le Conseil de stabilité financière a créé la TCFD afin d’améliorer et d’accroître la communication des informations financières relatives au climat.

Supporter. Dans le cadre de ses actions d’engagement, Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à aligner leurs informations sur le cadre de la TCFD.

Outre les affiliations décrites ci-dessus, nous sommes membres des autres affiliations suivantes liées à la gestion d’actifs :

European Fund and Asset Management Association (EFAMA)



The Investment Association (IA)



Association Française de la Gestion Financière (AFG)



Association of the Luxembourg Fund Industry (alfi)



L’adhésion et la participation active aux affiliations nous permettent d’établir des relations de travail avec des acteurs essentiels du secteur de la finance dans le but d’améliorer le fonctionnement des marchés. Bien que ces organisations ne se concentrent pas uniquement sur les questions ESG, elles jouent également un rôle important dans ce domaine. Par exemple, Carmignac est représentée au Comité d’investissement responsable de l’EFAMA. En 2021, nous avons siégé à quatre comités différents mis en place par l’association britannique IA, dont le Comité de développement durable et d’investissement responsable.

EXEMPLE DE COLLABORATION DANS LA PRATIQUE



Carmignac soutient **Tobacco Free Portfolios**, une organisation à but non lucratif qui s'associe aux plus grandes organisations financières dans le monde pour encourager le changement mondial vers la finance sans tabac. Fondée par le Dr Bronwyn King, qui a commencé sa carrière médicale en tant que radiologue dans une unité de traitement du cancer du poumon à Melbourne, cette organisation vise à réduire l'impact du tabac sur les personnes en comblant l'écart entre les secteurs de la santé et de la finance afin de décourager les investissements dans les sociétés du tabac.

Quelques jours avant l'organisation du sommet de la COP26 2021 à Glasgow, la Directrice Générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac, a participé à une table ronde organisée par Tobacco Free Portfolios et la Global Ethical Finance Initiative (GEFI) pour présenter l'approche de Carmignac en matière d'exclusion des entreprises impliquées dans la production de tabac. Ce fut également l'occasion de présenter les arguments de santé publique contre l'investissement dans le tabac ainsi que le lien entre l'exclusion du tabac et la réalisation de l'objectif « zéro émission nette ».

La politique d'exclusion de Carmignac découle d'une philosophie fondée sur l'éthique qui remonte à la création de la société en 1989, qui consiste à ne pas investir dans des secteurs nocifs aussi bien pour l'environnement que pour la santé. Par conséquent, nous avons mis en place une politique d'exclusion formelle strict. Elle s'applique à tous les producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.

DÉVELOPPER NOS COLLABORATIONS EN 2022

Carmignac a le plaisir d'annoncer que nous avons rejoint les deux affiliations suivantes axées sur les critères ESG en 2022. Ces nouvelles adhésions visent à renforcer notre approche active de l'actionnariat en nous associant à d'autres investisseurs sur deux sujets ESG qui sont au cœur de notre engagement en tant qu'investisseur responsable : **le changement climatique** et **la responsabilisation**.



Le **Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique**⁽²⁸⁾ (IIGCC) : sa mission est de soutenir et de permettre à la communauté des investisseurs de réaliser des progrès significatifs et réels d'ici 2030 vers un avenir net zéro et résilient.



La **Workforce Disclosure Initiative**⁽²⁹⁾ (WDI) : son objectif est d'améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions relatives à la main-d'œuvre, de fournir aux entreprises et aux investisseurs des données complètes et comparables et d'accroître l'offre de bons emplois dans le monde entier.



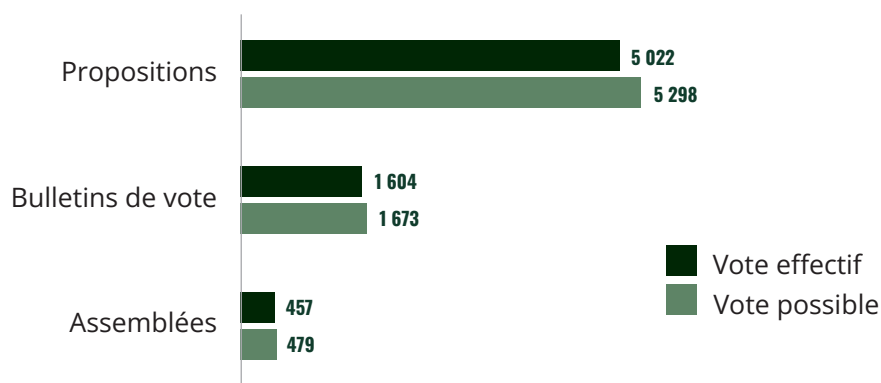


VOTE

NOTRE ENGAGEMENT À EXERCER NOS DROITS DE VOTE

Carmignac estime que l'exercice effectif de notre responsabilité actionnariale ne se limite pas au dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous exerçons également notre actionnariat actif par le biais du vote par procuration conformément aux processus décrits dans notre Politique de vote⁽³⁰⁾. Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II, nous fournissons dans cette section des informations relatives à l'exécution de notre politique d'engagement actionnarial en matière de vote. Il s'agit d'un élément essentiel de notre engagement auprès des entreprises. Carmignac s'efforce d'exercer tous ses droits de vote en visant un taux de participation de 100 % sur l'ensemble de ses participations. En 2021, nous avons voté **5 022** résolutions à **457** assemblées.

ACTIVITÉ DE VOTE EN 2021*



Bien que nous visions une participation de 100 % aux droits de vote de nos positions en actions, Carmignac a voté à 95,41 % des assemblées où elle détenait un droit de vote en 2021. Les votes manqués sont dus à des aspects techniques du vote par procuration, tels que la mise en place tardive du vote pour un nouveau fonds, des problèmes de procuration et une erreur manuelle.

POLITIQUE ET PROCESSUS DE VOTE

Notre Politique de vote s'applique de manière cohérente à toutes les entités du Groupe Carmignac dans l'ensemble de nos positions en actions et en obligations.

VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Afin d'assurer la cohérence de nos décisions de vote dans toutes nos positions et compte tenu de notre engagement envers nos clients à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter des principes et un comportement solides en matière de questions ESG, nous avons décidé de nous appuyer sur les principes énoncés dans la Politique de durabilité définie par notre mandataire, Institutional Shareholder Services (ISS).

Les gérants de portefeuille examinent les votes de leurs positions et sont responsables en dernier ressort de la décision de vote. La Politique de durabilité d'ISS et les recommandations de vote servent à éclairer leur décision. L'équipe d'investissement responsable de Carmignac fournit également des informations et une expertise précieuses sur les « votes clés », comme décrit dans notre Politique de vote. Des facteurs complémentaires peuvent être pris en compte par le gérant de portefeuille, tels que l'engagement, la recherche par des tiers ou d'autres considérations concernant, par exemple, la situation particulière d'une entreprise.

Une fois la décision de vote prise par le gérant de portefeuille, celui-ci la communique par e-mail à notre équipe de middle office qui est responsable de la bonne exécution de tous les votes.

VOTE AUX ASSEMBLÉES DES PORTEURS D'OBLIGATIONS

Bien que les assemblées des porteurs d'obligations dans l'ensemble de nos positions soient rares, Carmignac s'est engagée à viser une participation de 100 % aux assemblées des porteurs d'obligations en 2022. Nous collaborons avec notre mandataire pour nous assurer que nous exerçons notre droit de vote lors de toutes les assemblées des porteurs d'obligations.

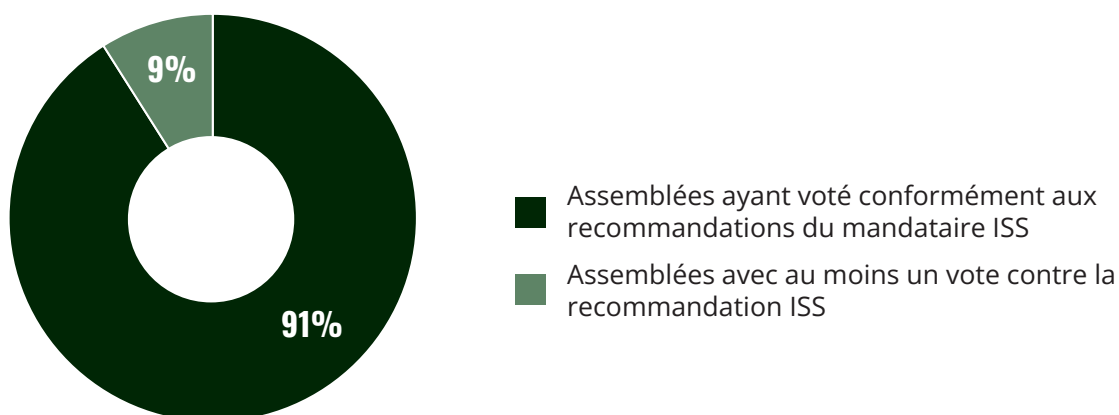
Pour plus d'informations, la Politique de vote de Carmignac décrit notre approche en matière de vote lors des résolutions des assemblées annuelles ou extraordinaires, ainsi que nos processus de vote internes, y compris en ce qui concerne le prêt de titres et les assemblées des porteurs d'obligations.

RECOURS À DES MANDATAIRES

Depuis 2015, Carmignac utilise les services du prestataire externe de vote par procuration, ISS, pour sa recherche et son analyse relatives au vote, ainsi que pour l'exécution des votes. Comme expliqué dans ce rapport et dans notre Politique de vote, nous ne suivons pas toujours les recommandations d'ISS dans le cadre de sa politique de développement durable.

En 2021, **9 %** des assemblées auxquelles nous avons voté ont eu au moins un vote contre les recommandations d'ISS :

ASSEMBLÉES AYANT VOTÉ CONFORMÉMENT / CONTRAIREMENT AUX RECOMMANDATIONS D'ISS*



Une revue annuelle de l'organisation de notre mandataire (par exemple, la composition des équipes de recherche), de la qualité de ses recherches et des développements futurs concernant les données relatives au vote par procuration a lieu lors d'une réunion de due diligence. Sont présents à ces réunions des représentants de notre mandataire, des membres de l'équipe d'investissement responsable (parmi lesquels notre Stewardship Director) et des membres de notre équipe de middle office qui sont responsables de la bonne exécution de nos votes via la plateforme ProxyExchange d'ISS.

Nous n'attendons pas notre réunion annuelle de due diligence pour fournir un feedback à ISS. Notre feedback est continu tout au long de l'année et est effectué au fur et à mesure que les problèmes surviennent. Les problèmes identifiés peuvent concerner, par exemple, le calendrier de réalisation de la recherche ou tout autre problème opérationnel.

* Source : Carmignac à partir des données ISS

FOCUS SUR NOTRE ACTIVITÉ DE VOTE

Conformément à notre engagement en faveur de l'actionnariat actif, chez Carmignac, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'exercer nos droits de vote. Nous pouvons voter contre la direction d'une société lorsque :

- Nous avons engagé le dialogue avec une entreprise et nous décidons d'intensifier notre engagement ;
- La politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes minimales sur les questions ESG dans le cadre de notre politique de vote.

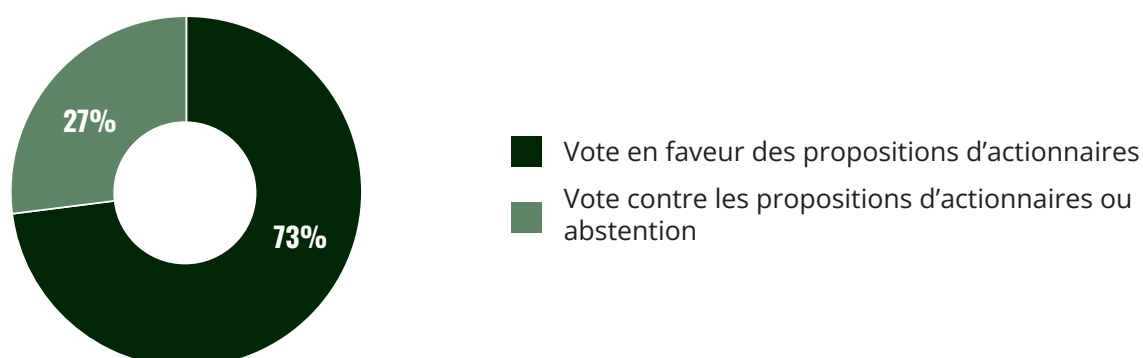
En 2021, Carmignac a voté contre la direction de nos sociétés en portefeuille au moins une fois lors de **41 %** des assemblées auxquelles nous avons participé.

VOTES POUR / CONTRE LA DIRECTION EN ASSEMBLÉE



Un nombre croissant d'investisseurs ont utilisé leur droit de présenter des propositions d'actionnaires durant la saison 2021 des assemblées générales, et Carmignac a soutenu bon nombre de ces propositions conformément à notre politique de vote. Nous avons voté en faveur de **85** propositions d'actionnaires en 2021. Cela représente un vote de soutien à **73 %** des propositions d'actionnaires que nous avons votées.

VOTE SUR LES RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES*



LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Les études de cas ci-dessous ont été choisies sur la base d'une sélection d'assemblées des actionnaires que nous considérons comme des votes importants en 2021. Elles nous permettent également d'illustrer plus en détail le processus qui sous-tend notre prise de décision interne en matière de vote :



Sujet de la résolution : Les entreprises étant de plus en plus appelées à adopter un modèle de parties prenantes, ce vote concerne une société qui a demandé à ses actionnaires de se convertir au statut de Public Benefit Corporation (PBC) en vertu de la loi du Delaware (États-Unis).

Nom de l'entreprise objet du vote et secteur : Veeva Systems (logiciels)

Région : Amérique du Nord

Enjeu : C'est la première fois qu'une société américaine cotée en bourse demandait à ses actionnaires de se convertir en une structure de ce type. La structure PBC est une structure juridique créée en 2013 en vertu de la législation du Delaware. Elle élargit les obligations des conseils d'administration et les oblige à prendre en considération les intérêts des parties prenantes qui sont significativement impactées par la conduite de la PBC et la poursuite de l'objectif d'intérêt général de la société dans le cadre de leur devoir fiduciaire.

Résultat et prochaines étapes : Carmignac a engagé le dialogue avec l'entreprise pour mieux comprendre ses intentions et les implications de ce changement pour ses parties prenantes, y compris pour les actionnaires comme nous. Cet appel nous a permis de comprendre plus en détail le rôle de la PBC et son alignement avec la vision de l'entreprise. Cela nous a également donné l'assurance que la conversion n'aurait pas d'impact significatif sur les droits des actionnaires, malgré certains changements concernant les droits de recours et les facteurs pris en compte par les administrateurs dans leur surveillance. Cet engagement direct avec l'entreprise et les recherches de la politique de développement durable d'ISS nous ont suffisamment rassurés pour voter en faveur de la proposition, comme 99 % des actionnaires votants.



Sujet de la résolution : L'apparition de votes « say on climate » a été l'un des points forts de la saison des votes 2021. Son approche est similaire à celle du « say on pay », qui existe depuis longtemps dans le paysage des assemblées générales des actionnaires et est utilisé par les entreprises pour soumettre régulièrement à l'approbation des actionnaires les enveloppes de rémunération des administrateurs exécutifs.

Nous avons vu en 2021 diverses propositions « say on climate ». Elles sont présentées par la direction de l'entreprise ou par les actionnaires eux-mêmes et donnent généralement la possibilité aux actionnaires de se prononcer régulièrement (c'est-à-dire approuver ou désapprouver) sur les plans de transition climatique de l'entreprise.

Nom de l'entreprise objet du vote et secteur : Unilever (biens personnels)

Région : Europe

Enjeu : Lors de son AG 2021, la direction de la société a soumis au vote des actionnaires le plan d'action de la société pour la transition climatique.

Carmignac estime que chaque entreprise a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous prenons au sérieux notre responsabilité de travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour parvenir à la transparence en matière d'émissions carbone et à la transition vers des politiques respectueuses du climat. Ce vote a été examiné par l'équipe Investissement Responsable, qui a analysé les informations et les engagements de la société sur la transition climatique et vérifié s'ils étaient conformes à nos attentes. L'équipe a également examiné les recommandations formulées par la politique de durabilité d'ISS avant de recommander au gérant de portefeuille de voter en faveur du plan. Au moment de formuler sa recommandation de vote, l'équipe Investissement Responsable a pris en compte un certain nombre d'engagements de la société, notamment ses objectifs climatiques à court, moyen et long terme, ainsi que son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2039.

Résultat et prochaines étapes : Le gérant de portefeuille a suivi la recommandation de vote éclairée de l'équipe d'investissement responsable et Carmignac a soutenu la proposition de la direction. Plus de 99 % des actionnaires votants de la société ont soutenu la résolution.



Sujet de la résolution : Rapport sur l'efficacité des politiques en matière de harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Nom de l'entreprise objet du vote et secteur : Microsoft (logiciels d'infrastructure)

Région : Amérique du Nord

Enjeu : À la suite de récentes controverses publiques concernant l'implication du fondateur et ancien PDG de la société dans des comportements inappropriés et des rapports de collaborateurs faisant état d'une culture du harcèlement sexuel, une résolution des actionnaires a été présentée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, demandant au conseil d'administration de publier un rapport de transparence pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'efficacité des politiques de la société en matière de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, y compris les résultats de tout audit/enquête indépendant complet, de toute analyse des politiques et des pratiques, et de tout engagement à créer un environnement de travail sûr et inclusif.

Résultat et prochaines étapes : Les détails de la résolution, ainsi que de la recherche et de la recommandation de vote de la politique de développement durable d'ISS, ont été examinés par l'équipe Investissement Responsable qui a recommandé aux trois gérants de portefeuille détenant la société dans leurs fonds de voter en faveur de la résolution des actionnaires. Ils étaient tous d'accord avec l'avis de l'équipe d'investissement responsable et un vote de soutien a donc été exprimé par l'équipe middle office de Carmignac, conformément au processus décrit dans notre politique de vote.

À la suite des problèmes mentionnés ci-dessus et bien que nous ayons pris note de l'engagement public récent de la société à s'attaquer à ce problème, Carmignac a décidé de soutenir cette résolution des actionnaires afin de signaler au conseil d'administration nos préoccupations à ce sujet et de l'inciter à assurer une surveillance efficace des politiques et initiatives de la société en matière de harcèlement sexuel et de discrimination pour remédier au problème.

78 % des actionnaires ont soutenu la résolution. Il est très rare de constater un niveau aussi élevé de soutien à une résolution des actionnaires. Nous continuerons à surveiller les mesures prises par la société à ce sujet.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA TRANSPARENCE

Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II, Carmignac met à disposition le détail complet de ses votes pour l'année sur son site internet⁽³¹⁾.



Comme nous continuons d'améliorer la transparence de nos **activités de responsabilité actionariale**, depuis 2022 un résumé de notre activité de vote trimestrielle est également publié sur notre site internet⁽³²⁾.





DISCLAIMER

Le présent document est un document publicitaire. Source Carmignac au 29/04/2021. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations figurant dans le présent document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Au Royaume-Uni, cet article a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg. Il est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, après obtention du visa de la CSSF du 10.06.2013).



CARMIGNAC GESTION

24 place Vendôme, 75001 Paris, France
Tél. : (+33) 01 42 86 53 35
Société de gestion d'investissement
approuvée par l'AMF. Société anonyme
au capital social de 15 000 000 €
RCS Paris B 349 501 676.

CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 70 60 1
Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de fonds
d'investissement agréée par la Commission de Surveillance
du Secteur Financier (CSSF). Société anonyme au capital
social de 23 000 000 €, RC Luxembourg B 67 549.